

RAPPORT D'ACTIVITE 2014



RAPPORT D'ACTIVITE 2014

<i>LE CNIDFF ET LES CIDFF.....</i>	<i>3</i>
<i>LE CIDFF VAL-DE-MARNE EN BREF.....</i>	<i>4</i>
<i>LES FAITS MARQUANTS.....</i>	<i>7</i>
<i>L'ACCES AU DROIT.....</i>	<i>12</i>
<i>LES INFORMATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES.....</i>	<i>22</i>
<i>L'AIDE AUX VICTIMES.....</i>	<i>25</i>
<i>LE B.A.I.E - BUREAU D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE VERS L'EMPLOI 58</i>	
<i>PERSPECTIVES 2015.....</i>	<i>66</i>

LE CNIDFF ET LES CIDFF

Un centre national et 112 centres répartis sur tout le territoire

L'histoire de notre réseau commence en 1972 avec la création du premier Centre d'Information Féminin à Paris (devenu aujourd'hui le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CNIDFF). Elle est suivie par la création de nombreux centres qui se développent progressivement dans toute la France.

Aujourd'hui, le réseau des CIDFF compte 112 associations locales.

L'UR CIDFF Ile-de-France

8 centres. Le département du Val-de-Marne compte 16% du nombre des personnes reçues en Ile de France.

Le CNIDFF

Le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, signataire d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat, est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Partenariats nationaux

Pour soutenir l'action des CIDFF dans leur mission d'intérêt général, le CNIDFF développe de nombreux partenariats institutionnels et associatifs :

- **Lutte contre les violences**, conventions avec le ministère en charge du Droit des femmes et le ministère de l'Intérieur, partenariat avec le ministère de la Justice et des Libertés.
- **Emploi et création d'entreprise**, conventions avec Pôle Emploi, l'APCE Agence Pour la Création d'Entreprises, la DGEFP Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, EGEE Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise et France Initiative.
- **Formation et diversification des choix professionnels**, convention avec l'AFPA Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes.
- **Santé/social**, conventions avec la DGCS Direction Générale de la Cohésion Sociale (ancienne convention DGAS), l'OCIRP Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance.
- **Éducation nationale**, agrément national d'association éducative complémentaire de l'enseignement public.
- **Discriminations**, conventions avec l'ex HALDE Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité / Défenseur des Droits, avec l'ADRIC Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté, avec la DAIC Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté.

Organisation et valeurs du réseau

Les CIDFF ont pour mission d'informer les femmes et les familles sur leurs droits, et de favoriser leur autonomie dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial. Ce faisant, ils contribuent au développement de l'égalité entre les hommes et les femmes. Associations loi 1901, les CIDFF sont agréés par l'Etat, adhèrent au Centre National (CNIDFF). Ils sont constitués en réseau et sont dirigés par le CNIDFF.

Le projet associatif et la charte du réseau national des CIDFF, textes fondamentaux de ce réseau, ainsi que la convention d'objectifs et de moyens qui lie le CNIDFF à l'Etat, s'appuient sur les principes philosophiques et juridiques issus de la déclaration universelle des droits de l'Homme, la convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW), la charte européenne des droits fondamentaux du 7/12/2000.

L'action des CIDFF est fondée sur le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, élément essentiel de toute société démocratique basée sur des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

LE CIDFF VAL-DE-MARNE EN BREF

STATUTS

Association loi 1901 (déclarée le 17 mars 1975 – J.O. du 03 avril 1975), le CIDFF Val-de-Marne remplit une mission d'intérêt général confiée par l'Etat en matière d'information des femmes et du public dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial.

Il est habilité par le Ministère des Droits des Femmes (agrément 2013-2015 en date du 11 décembre 2012) et appartient au Réseau National des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

Conseil d'Administration

Il est constitué de trois collèges : membres de droit, membres actifs (élus), membres associés.
17 membres dont 6 membres élus.

Equipe

15 salariés (13 ETP)

1 directrice départementale, 1 assistante de direction, 1 secrétaire, 1 psychologue, 1 conseillère à l'emploi et à l'insertion, et 10 juristes dont 1 coordinateur secteur Aide aux Victimes, 1 coordinateur Secteur Juridique, 1 coordinatrice Violences faites aux femmes, 1 coordinatrice Antenne de Saint Maur.

Formation professionnelle

En 2014, 17 formations ont été suivies : Etre nouveau salarié d'un CIDFF, Les incidences de la loi Alur sur les baux d'habitation, Séparation des couples non mariés, Droit international privé, Les victimes face à la cybercriminalité, Accueillir et accompagner les femmes d'origine étrangère, Sensibilisation face aux violences et discrimination, Les victimes de violences sexuelles, Démarches et méthodes spécifiques d'accompagnement dans l'emploi, L'emploi des femmes seniors...

Documentation

Toutes les antennes sont dotées d'une documentation papier spécifique - codes, ouvrages et revues spécialisées - d'un accès internet, d'une adresse courriel où sont transmises différentes informations.

Implantation départementale

36 points d'information répartis sur 20 communes du département.

249 heures hebdomadaires de permanences au sein de lieux publics tels Conseil Général du Val-de-Marne, Mairies, Maisons de Justice et du Droit, Points d'Accès au Droit, Cité des Métiers, OFII, Université Paris Est Créteil, Hôtel des finances, Centres sociaux, Missions locales, Maisons des associations, Espaces Insertion, Associations...

335 heures hebdomadaires de travail des accueillants et 100 heures pour les administratifs.

414 heures annuelles de réunions partenariales

OBJECTIFS GENERAUX

L'information

11 042 personnes informées pour 31 165 demandes d'information.

L'accès au droit

Droit de la famille, droit des biens, droit du travail, droit social, droit pénal, droit des étrangers, droit à l'emploi, égalité des chances, lutte contre les violences faites aux femmes...

Actions Santé – Parentalité - Vie quotidienne

Information et soutien pour la lutte contre les discriminations, information sur la médiation familiale, participation aux campagnes sur les violences conjugales, sur la contraception, la parentalité, l'égalité professionnelle...

Les informations et actions collectives

315 personnes informées sur 29 sessions.

Pour mieux répondre au public et aux professionnels, le CIDFF propose des actions d'informations collectives, de sensibilisation, de formation et des forums.

En s'appuyant sur une information précise, actualisée et adaptée, ces dernières ont pour ambition :

- actions de sensibilisation et/ou d'information dans les domaines juridiques
- rapport à la loi, au droit et à la citoyenneté
- connaissance du phénomène et des mécanismes de la violence
- mise en œuvre des réseaux associatifs et institutionnels spécialisés
- égalité des chances : respect fille/garçon ; préjugés ; élargissement des choix d'orientation et professionnels.

L'information et l'accompagnement

L'aide aux victimes

732 personnes informées et 287 personnes victimes pénales de violences conjugales.

Information et accompagnement individuel tout au long des procédures.

Accompagnement psychologique et orientation.

Il est agréé par le Ministère de la Justice. Il est partenaire du Parquet de Créteil dans le cadre du Schéma Départemental d'Aide aux Victimes.

Le Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi (BAIE)

Accès à l'emploi et à la formation

5 680 informations juridiques – 685 informations sur les mesures d'aide à l'emploi

Information et orientation spécifiques en matière d'emploi et de formation.

Accompagnement individuel à la recherche d'emploi.

Les actions spécifiques

- Formation des policiers
- Femmes migrantes
- Mesures de réparation pénale et récidive...

PARTENARIAT

Le CIDFF Val-de-Marne est partenaire et/ou membre de :

Partenariat régional

- Délégation Régionale des Droits des Femmes et de l'Égalité (DRDFE)
- ACSE
- Conseil Régional Ile-de-France
- Cour d'Appel de Paris
- Le Défenseur des Droits
- CLAVIF
- URCIDFF
- ...

Partenariat départemental

- Direction Départementale Interministérielle de la Cohésion Sociale (DDICS)
- Tribunal de Grande Instance
- Parquet
- Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)
- Direction Territoriale de Sécurité de Proximité (DTSP)
- Conseil départemental du Val de Marne dont l'Observatoire de l'Égalité
- Schéma Départemental d'Aide aux Victimes
- CAF
- ...

Partenariat local

- Barreau
- Conseil des Prud'hommes
- Association Pour le Couple et l'Enfant (APCE 94)
- Association Tremplin 94 SOS Femmes
- APCARS
- Association Espace Droit Famille (EDFa)
- Association Justice et Ville
- Association Olga Spitzer
- Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance
- Commissariats
- Espaces Départementaux des Solidarités (EDS)
- Missions locales
- Centres sociaux.

LES FAITS MARQUANTS

La dynamique de l'association et l'étroite passerelle entre l'accès au droit et l'aide aux victimes - puisque notre rôle est d'intervenir en amont, en prévention et tout au long des procédures - s'affirment de plus en plus au travers des nouvelles réalisations :

- **Stabilisation de l'association**

Après près de deux ans de turbulences, le CIDFF reprend une certaine stabilité depuis fin 2013. Les nécessaires rééquilibrages fonctionnels liés à la fermeture de l'antenne Préfecture, 2 ETP supprimés, ont néanmoins entraîné une baisse de fréquentation de 3 000 personnes la première année, puis 500 ensuite.

Aujourd'hui la situation nous permet :

- d'honorer l'ensemble de nos permanences sur les territoires, voire de les développer,
- de faire fonctionner notre nouveau PAD sur Créteil,
- de poursuivre notre mission d'Aide aux victimes à Saint-Maur,
- de relancer le BAIE au sein de la Cité des Métiers à Choisy le Roi.

Cette organisation répond à l'essentiel et garantit un accueil du public toujours de qualité grâce à la professionnalisation de l'équipe.

Force est de constater par contre une diminution du travail en réseau par une moins grande participation aux multiples réunions et forums.

L'équipe réduite ne peut plus, de même, assurer autant d'informations collectives ou ateliers destinés au public.

Enfin, ont malheureusement été réduits les temps de réunions de services et de secteurs de l'association : domaine dont on connaît l'importance en termes de qualité de travail et de management.

- **Les permanences de proximité**

Chennevières-sur-Marne :

Dans le cadre du CLSPD et de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention, une permanence juridique hebdomadaire et d'aide aux victimes en direction plus spécialement des femmes victimes de violence ouverte en janvier 2013 et a été réduite en 2014 à une fois tous les 15 jours.

Permanence du Rectorat :

Pour des raisons uniquement financières également, celle-ci a été arrêtée.

Permanence de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) :

Elle a pour thème principal les femmes migrantes, principe fondamental d'égalité. Mise en place courant 2013, cette permanence s'étoffe avec un accueil du public en hausse et des ateliers collectifs sur l'égalité femme – homme instaurés lors de la Journée Vivre en France.

Le 25 novembre, en présence de Thierry Leleu, Préfet du Val-de-Marne, la signature officielle d'une convention tripartite entre l'Etat, l'OFII et le CIDFF Val-de-Marne a eu lieu dans les locaux. Cette permanence permet d'articuler les différentes prises en charge nécessaires dans les problématiques multifactorielles, liées à l'insertion des femmes et des familles migrantes.

L'action a une visée préventive dans la mesure où le diagnostic de la situation individuelle peut permettre de sensibiliser la personne en amont des freins rencontrés par les femmes en France.

La prise en charge et l'accompagnement de proximité sera vecteur et garant d'une meilleure prise en compte des composantes culturelles au regard de la législation sur :

- famille et parentalité : scolarisation, autorité parentale...
- vulnérabilité : violences subies pendant leur trajectoire - pays d'origine, familiales et conjugales...
- précarité et inégalité de genre : monoparentalité, emploi à temps partiel et à amplitude décalée...

- **La permanence de Créteil et le Point d'Accès au Droit**

La permanence a été cofinancée et a fonctionné comme PAD durant le second semestre 2013. Elle reste gérée par l'équipe du CIDFF en ce qui concerne le juridique et l'aide aux victimes (juristes et psychologue). Elle intègre maintenant également une permanence mensuelle par un avocat en droit du travail, une permanence notariale bimensuelle et celle du défenseur des Droits.

Désormais le lundi est consacré en rendez-vous :

- psychologue pour les victimes de violences,
- avocat – notaire et délégué du Défenseur des Droits.

Le mardi, mercredi et jeudi, les juristes de l'association assurent les permanences sur rendez-vous en ½ journée et en accueil libre le reste du temps.

Elle fera prochainement l'objet d'une convention spécifique avec le CDAD, la ville de Créteil, la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne et le CIDFF.

La fréquentation

Une augmentation de 5% en 2014 (13% en 2013 après celle de 2012 de 30%) quant à l'accueil du public. Il semblerait qu'elle tend à se stabiliser au regard des plages horaires fixées.

67% des personnes reçues sont des femmes.

Le Point d'Accès au Droit situé à la Préfecture renseignait approximativement 3000 personnes chaque année parmi lesquels 850 Cristoliens. L'augmentation ainsi constatée, quand bien même est importante, ne compense donc pas encore la fermeture de cette antenne.

Les Cristoliens constituent la grande majorité des personnes reçues dans le cadre de la permanence (62,9%). Les résidents d'autres communes proviennent généralement des villes limitrophes (Alfortville, Bonneuil, Maisons-Alfort, Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes, voire Vitry-sur-Seine). Les autres villes sont peu ou pas représentées.

La quasi-totalité des personnes informées est orientée vers l'antenne du Point d'accès au droit par une administration et notamment par la mairie de Créteil qui constitue à elle seule un tiers des orientations, ce d'autant plus que la permanence se situe face à elle.

L'orientation se fait également par le personnel du CIDFF (siège et équipe travaillant dans les différentes permanences du département), et les relations privées (12,5%), le quart restant est adressé par les différentes administrations du département (juridictions, Préfecture, inspection du travail, assistante sociale...).

La part d'entretiens téléphoniques est passée de 33% en 2011 à 44% en 2013, puis 43% en 2014. Cette augmentation est une des conséquences de la forte fréquentation constatée et du renvoi des appels du public de l'ancienne antenne Préfecture vers la mairie de Créteil qui prend d'autant plus d'ampleur avec la labellisation PAD.

- **Permanences dans le cadre du Plan Stratégique Départemental d'Insertion PSDI**

Depuis des années, le Conseil Général apporte son soutien structurel au CIDFF pour les différentes actions menées en direction des bénéficiaires du RSA ou des personnes en difficulté face à l'insertion au sens large.

Cette année encore, la confiance nous a été renouvelée par l'octroi d'une nouvelle convention triennale et avec une légère augmentation.

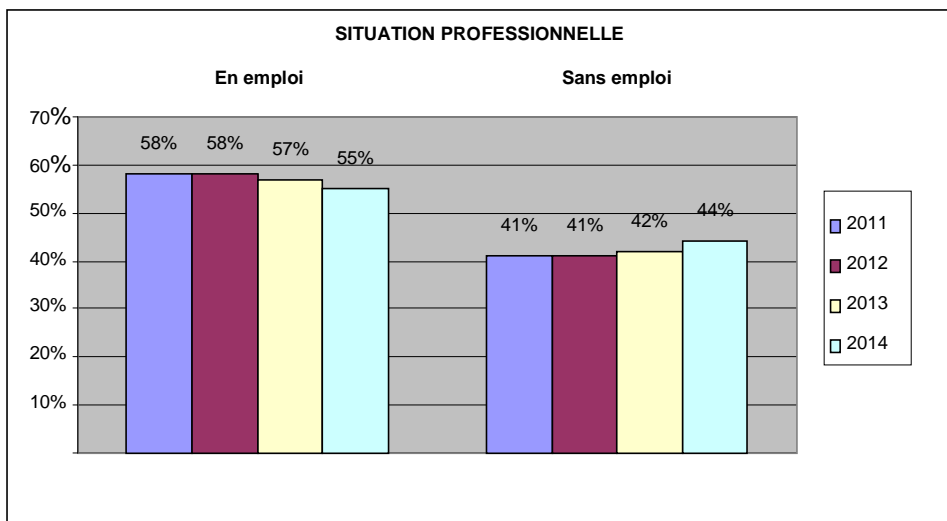
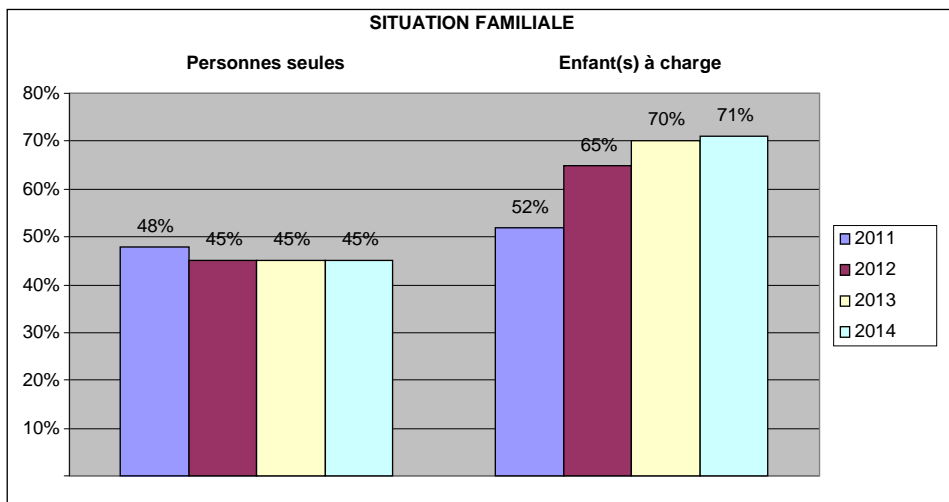
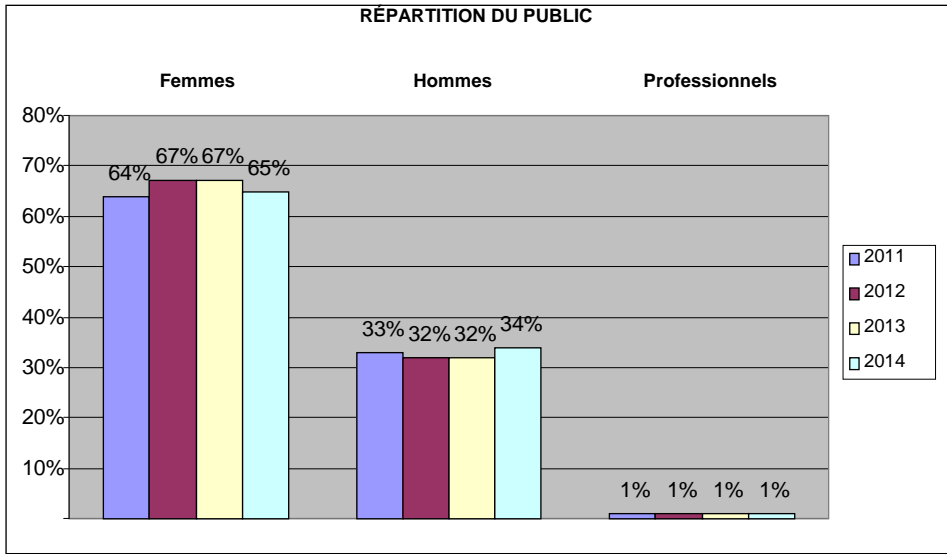
- **Actions dans le cadre du FIPD**

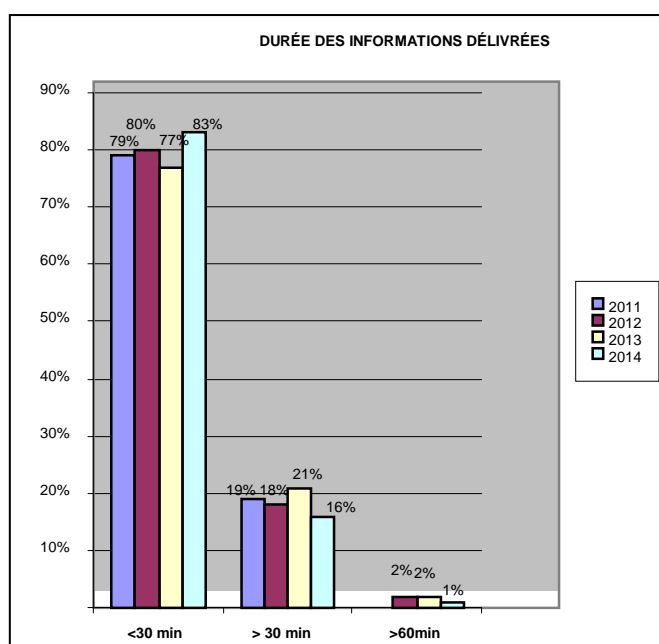
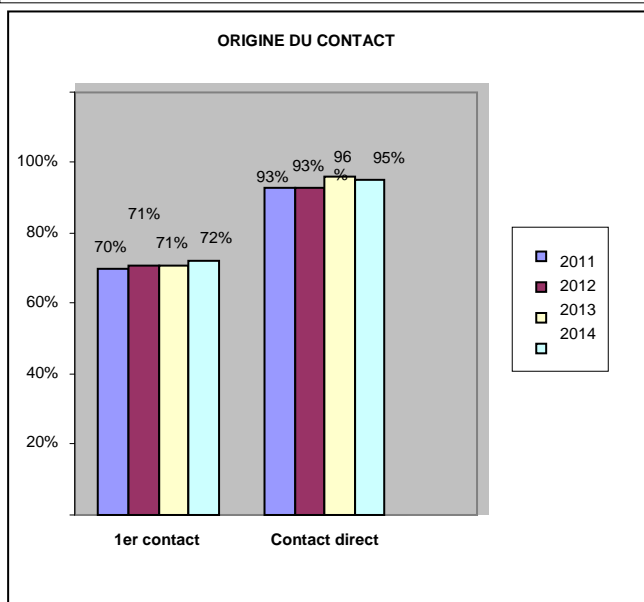
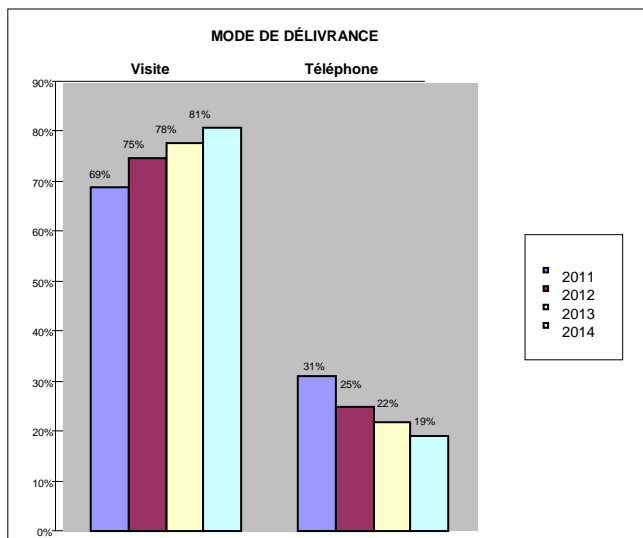
Un nouveau dossier a été accepté concernant la réparation pénale.

En lien avec l'UEMO de Nogent et l'association Olga Spitzer, il s'agit de recevoir des jeunes confrontés à la violence et de leur rappeler tant les droits et devoirs de tous citoyens comme les conséquences des comportements de déviance.

Enfin, il est à déplorer l'arrêt des financements ACSE concernant les actions de fond : coordination, informations collectives, développement... en direction des violences faites aux femmes.

LE PROFIL SOCIÉTAL DU PUBLIC REÇU 2011 → 2014





L'ACCES AU DROIT

L'information juridique reste le pilier central de l'activité des CIDFF. C'est le point de départ ou la porte d'entrée aux actions menées. La connaissance et la compréhension de la règle de droit, et son intégration dans le quotidien, sont pour les CIDFF des étapes incontournables de la mise en œuvre de la citoyenneté et de l'égalité.

Les permanences d'information individuelle doivent concourir :

- au renforcement des parcours en matière de droit de la famille, droit pénal, droit social, droit de la consommation...
- à faire bénéficier des mesures permettant l'accès à la citoyenneté (droit du travail - accès à l'emploi, droit des étrangers - accès au logement - titre de séjours - droits sociaux - accès à la santé...).

Le CIDFF est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits, de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'ACCUEIL, L'ECOUTE, L'ORIENTATION ET L'INFORMATION

Une partie importante de notre activité concerne l'accueil, l'écoute et l'orientation. Ce temps d'accueil et d'écoute semble essentiel pour répondre au mieux à un public souvent éprouvé par sa situation personnelle et par les rouages juridiques.

L'objectif est de pouvoir informer les personnes en prenant en compte l'ensemble de leurs problèmes. Or pour cela, il est parfois nécessaire :

- de les guider vers les professionnels, organismes et institutions adaptés à leurs demandes,
- depuis la fermeture de l'antenne de la Préfecture, un important travail d'orientation du public vers une permanence CIDFF la plus proche de son domicile est également effectué,
- il est important de répondre au plus grand nombre mais également de respecter l'idée maîtresse de l'association que représente la proximité de l'information. Le maillage du territoire reste donc un atout pour le CIDFF.

De surcroît il convient également de rester vigilant à ce que nous respections nos financeurs territoriaux et le service rendu dans leur propre commune.

C'est dans ce but essentiel d'information que s'inscrivent les permanences d'accès au droit du CIDFF.

Cela peut être simplement un travail d'identification d'un besoin, puis d'orientation par la communication d'un organisme plus adapté à la demande, notamment lorsque celle-ci n'est pas d'ordre juridique.

Il s'agit beaucoup plus généralement d'expliquer les droits et obligations d'un particulier, de proposer des modes de résolutions amiables des conflits, d'orienter vers une procédure judiciaire, de renvoyer vers les professionnels habilités pour les accompagner, d'aider à la rédaction de requête ou de formulaire à caractère juridique ou encore d'expliquer une décision de justice, ses conséquences ou les voies envisageables pour la faire exécuter, et cela sur des thématiques très variées.

THEMATIQUES ABORDEES

Les thématiques traitées lors des entretiens restent celles pour lesquelles le CIDFF est identifié :

- le droit de la famille : le mariage, le PACS, le statut des concubins et leurs conséquences ; les effets de la rupture du couple, sur les enfants communs, sur les biens ; les conflits conjugaux, l'utilisation du patrimoine commun, l'autorité parentale... Cette thématique est la première en terme statistique. Cette constatation est à relativiser. En effet, il convient d'ajouter au pourcentage d'entretiens concernant le droit de la famille, celui concernant les procédures civiles ou encore les questions d'état civil ou de nom qui sont regroupées dans la catégorie « droit et procédures ».
- le droit du travail : type de contrat, application et modification, licenciement, procédures prud'homales, congés payés et congés spéciaux...
- les droits et procédures : catégorie regroupant des questions très diverses. Non seulement les procédures civiles et pénales, mais également l'aide, le droit locatif, les questions de propriété et copropriété, le droit de la consommation, le droit des étrangers, les voies d'exécution

Même si l'information est majoritairement délivrée de manière ponctuelle, nous sommes amenés à suivre de plus en plus de personnes dans le cadre de l'accès au droit, principalement en droit du travail. Ainsi, en matière de licenciements, les personnes viennent souvent nous rencontrer en amont de la procédure et reviennent au fur et à mesure de son avancement jusqu'à l'éventuelle saisine du conseil des prud'hommes avec aide à la formalisation du dossier d'aide juridictionnelle, voire sur des questions concernant les voies d'exécution de la décision de justice.

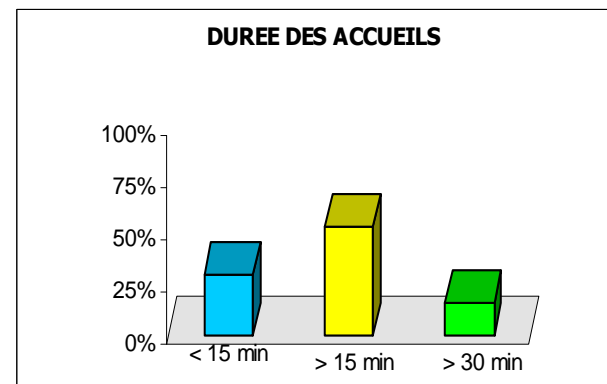
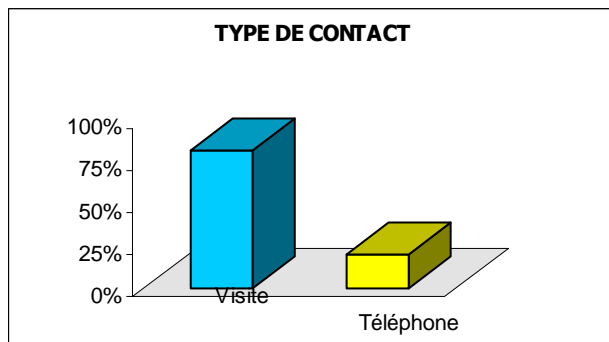
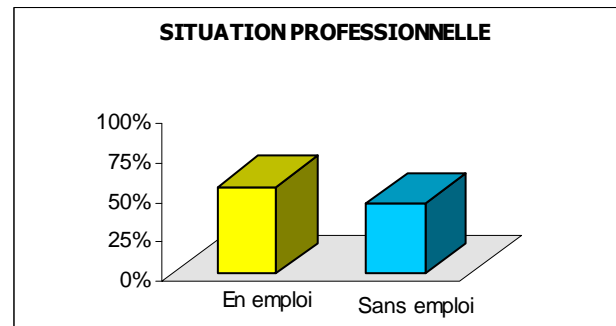
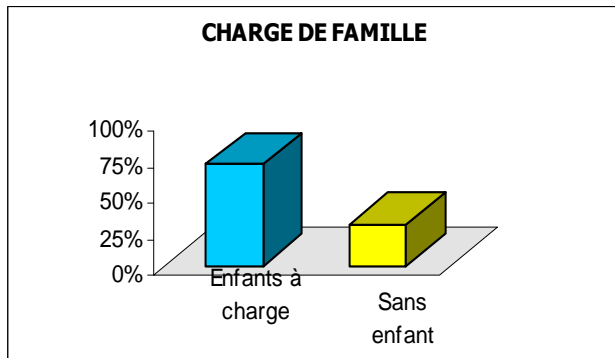
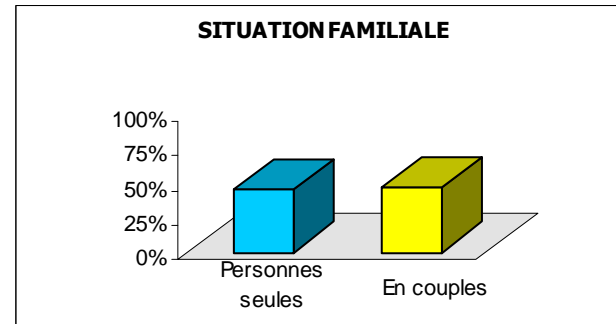
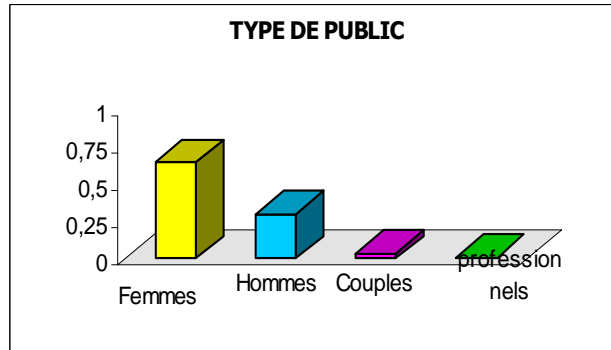
STATISTIQUES INFORMATION ACCES AU DROIT

Le public informé en 2014

ANTENNES	Nb de personnes informées	Répartition du public				Situation familiale		Situation professionnelle		Mode de délivrance		Origine du contact		Durée des informations délivrées			
		Femmes	Hommes	couples	Professionnels	Personnes seules	Enfant(s) à charge	En emploi	Sans emploi	Visite	Téléphone	1er contact	Contact direct	< 15 min	>1 5 min	> 30 min	> 60 min
Créteil Point d'Accès au Droit	978	67%	31%	1%	2%	42%	73%	57%	43%	57%	45%	71%	91%	44%	40%	14%	2%
Créteil Hôtel des Finances	51	82%	18%	0%	0%	31%	73%	96%	4%	94%	6%	96%	98%	12%	84%	4%	0%
Créteil Université Paris XII	27	67%	26%	4%	4%	52%	16%	36%	64%	100%	0%	82%	93%	44%	33%	19%	4%
Créteil Conseil Général	95	82%	18%	0%	0%	50%	91%	99%	1%	87%	13%	72%	97%	0%	70%	31%	0%
Créteil OFII	103	51%	50%	0%	0%	33%	62%	51%	50%	100%	0%	100%	100%	96%	4%	0%	0%
SDAV SCMJ	127	72%	27%	1%	0%	54%	54%	58%	42%	100%	0%	99%	99%	67%	21%	12%	1%
Saint-Maur	2 244	65%	32%	1%	2%	50%	66%	55%	44%	56%	47%	64%	93%	53%	36%	9%	2%
Orly	1 261	67%	33%	1%	0%	44%	77%	53%	47%	83%	18%	67%	97%	39%	48%	13%	1%
Le Perreux	510	75%	24%	1%	0%	36%	68%	68%	32%	61%	41%	62%	94%	23%	58%	15%	5%
Alfortville	167	67%	34%	0%	0%	50%	78%	48%	52%	93%	7%	78%	95%	14%	66%	20%	0%
Boissy-Saint-Léger	163	60%	41%	0%	0%	39%	80%	41%	59%	84%	16%	63%	93%	45%	47%	7%	0%
Champigny MJD	391	61%	36%	3%	0%	36%	80%	30%	70%	100%	0%	80%	98%	25%	67%	7%	1%
Champigny MJD2	148	64%	36%	0%	0%	47%	77%	57%	43%	100%	0%	91%	99%	1%	82%	18%	0%
Champigny Les Mordacs	54	67%	33%	0%	0%	52%	76%	48%	52%	89%	11%	59%	98%	0%	76%	24%	0%
Champigny Espace Insertion	38	71%	29%	0%	0%	79%	76%	16%	84%	95%	5%	79%	100%	0%	95%	5%	0%
Champigny Maison Pour Tous	63	79%	19%	2%	0%	48%	79%	50%	50%	94%	8%	73%	98%	0%	65%	35%	0%
Chennevières-sur-Marne	47	66%	21%	4%	9%	39%	76%	34%	63%	78%	32%	60%	87%	36%	49%	9%	6%
Cité des Métiers *	201	65%	33%	0%	2%	42%	50%	11%	89%	100%	0%	91%	98%	20%	56%	19%	5%
Cité des Métiers juridique *	9	56%	44%	0%	0%	56%	67%	0%	33%	100%	0%	89%	100%	11%	89%	0%	0%
Choisy le Roi	360	61%	37%	2%	0%	45%	76%	45%	55%	100%	1%	82%	98%	19%	72%	9%	0%
Fontenay-sous-Bois PAD	318	64%	35%	0%	1%	40%	65%	70%	30%	96%	6%	70%	92%	15%	62%	22%	1%
Ivry-sur-Seine	879	53%	42%	4%	1%	46%	74%	55%	45%	98%	2%	69%	98%	1%	60%	39%	1%
Kremlin-Bicêtre	332	64%	36%	0%	0%	43%	71%	49%	51%	87%	13%	53%	94%	20%	49%	29%	2%
Limeil-Brévannes	108	61%	34%	5%	0%	58%	72%	47%	53%	95%	5%	83%	97%	1%	76%	23%	0%
Maisons-Alfort Hôtel de Ville	194	73%	25%	1%	1%	41%	72%	60%	39%	88%	14%	67%	94%	39%	38%	19%	4%
Maisons-Alfort Mission Locale	8	63%	38%	0%	0%	75%	13%	75%	25%	100%	0%	88%	88%	25%	25%	50%	0%
Maisons-Alfort Accueil Emploi	69	58%	36%	0%	6%	51%	59%	49%	51%	98%	2%	61%	97%	28%	38%	29%	6%
Valenton Lutèce	114	65%	28%	4%	4%	31%	79%	59%	39%	93%	6%	68%	96%	44%	53%	4%	0%
Valenton Relais Social	205	54%	39%	2%	6%	34%	78%	50%	48%	97%	9%	79%	92%	37%	59%	4%	0%
Valenton - Service Emploi	65	79%	22%	0%	0%	39%	80%	20%	80%	97%	2%	88%	100%	0%	17%	72%	11%
Vill. St Georges - Service Emploi	29	90%	10%	0%	0%	38%	86%	24%	76%	97%	3%	93%	97%	0%	21%	72%	7%
Vill. St Georges - Quartier Nord	98	69%	31%	0%	0%	37%	84%	54%	46%	96%	4%	61%	99%	13%	55%	32%	0%
Vill. St-Georges - Bois Matar	64	70%	28%	2%	0%	38%	78%	56%	44%	94%	8%	78%	97%	17%	47%	36%	0%
Villejuif Maison des Associations	322	52%	44%	3%	1%	39%	73%	60%	40%	99%	1%	84%	96%	37%	58%	4%	0%
Villejuif MJD	751	53%	46%	1%	0%	43%	69%	67%	33%	100%	1%	83%	98%	2%	78%	20%	0%
Villeneuve le Roi	128	66%	32%	2%	0%	49%	80%	50%	50%	98%	2%	84%	97%	13%	78%	8%	1%
Vincennes	188	71%	29%	0%	0%	66%	68%	53%	47%	94%	6%	81%	95%	1%	81%	18%	1%
Vitry RSA	133	51%	49%	0%	0%	62%	65%	23%	77%	99%	1%	84%	99%	18%	74%	8%	0%
TOTAL DEPARTEMENTAL	11 042	64%	34%	1%	1%	45%	71%	55%	44%	82%	20%	72%	95%	30%	53%	16%	1%

(*) ouverture en cours d'année

Le public informé en 2014

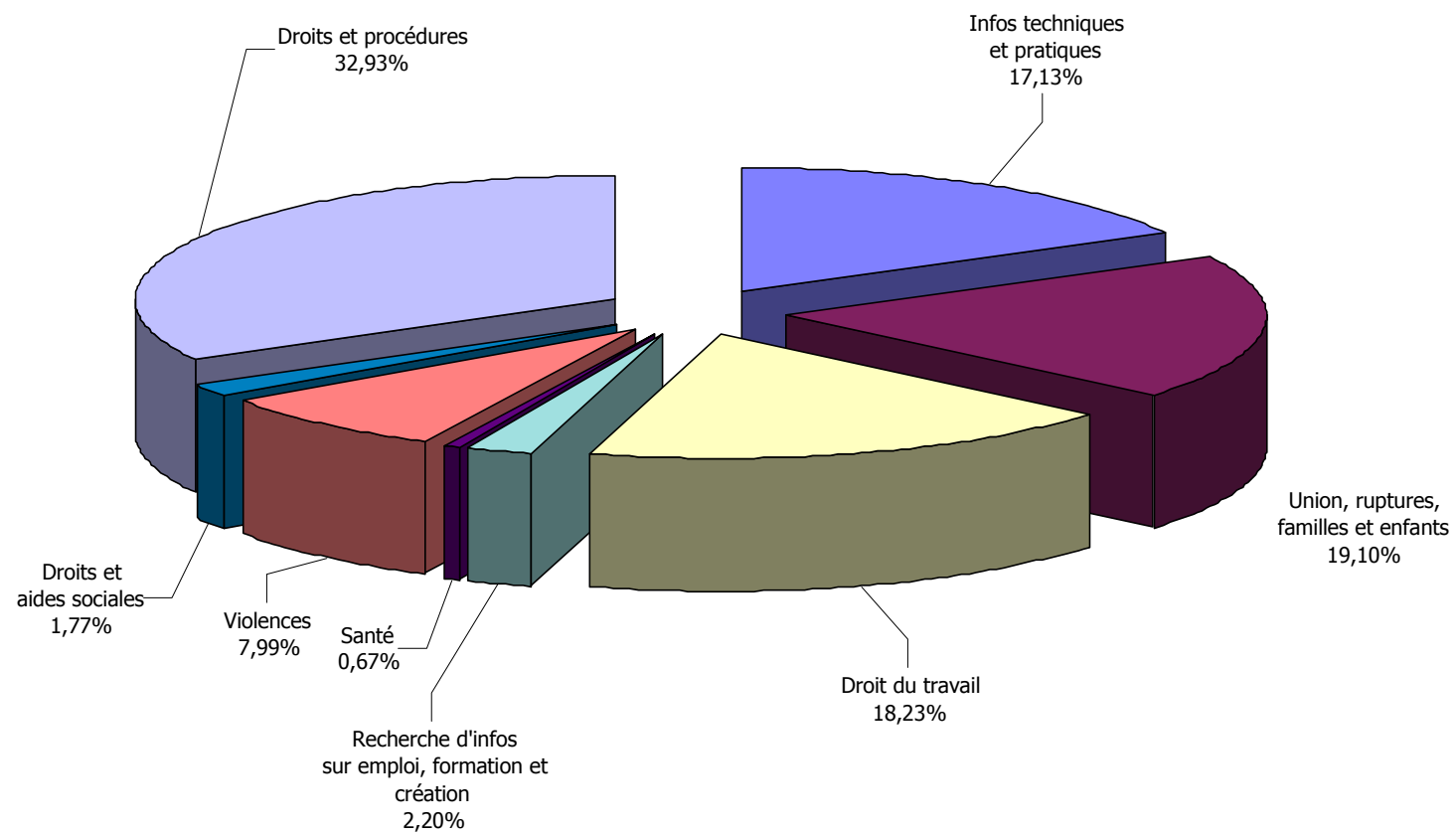


Demandes d'information en 2014

ANTENNES	Nb heures hebdo	Nb demandes formulées	Infos techniques et pratiques		Union, ruptures, familles et enfants		Droit du travail		Recherche d'infos sur emploi, formation et créa		Santé		Violences		Droits et aides sociales		Droits et procédures	
				%		%		%		%		%		%		%		%
Créteil Point d'Accès au Droit	24,00	2 911	362	12,44	598	20,54	405	13,91	14	0,48	32	1,10	295	10,13	52	1,79	1 153	39,61
Créteil Hôtel des Finances	1,00	94	5	5,32	53	56,38	5	5,32	0	0,00	0	0,00	3	3,19	2	2,13	26	27,66
Créteil Université Paris XII	1,50	74	9	12,16	4	5,41	3	4,05	1	1,35	0	0,00	10	13,51	0	0,00	47	63,51
Créteil Conseil Général	3,00	224	2	0,89	130	58,04	6	2,68	0	0,00	0	0,00	19	8,48	5	2,23	62	27,68
Créteil OFII	6,00	248	134	54,03	12	4,84	13	5,24	2	0,81	0	0,00	6	2,42	2	0,81	79	31,85
SDAV SCMJ	8,00	552	0	0,00	1	0,18	0	0,00	1	0,18	31	5,62	506	91,67	0	0,00	13	2,36
Saint-Maur	31,00	5 171	614	11,87	827	15,99	767	14,83	24	0,46	55	1,06	732	14,16	88	1,70	2 064	39,91
Orly	24,00	2 567	460	17,92	623	24,27	411	16,01	2	0,08	13	0,51	169	6,58	43	1,68	846	32,96
Le Perreux	16,50	2 395	741	30,94	456	19,04	414	17,29	1	0,04	21	0,88	76	3,17	88	3,67	598	24,97
Alfortville	3,00	448	26	5,80	178	39,73	42	9,38	1	0,22	2	0,45	9	2,01	14	3,13	176	39,29
Boissy-Saint-Léger	6,00	404	112	27,72	59	14,60	59	14,60	0	0,00	0	0,00	22	5,45	0	0,00	152	37,62
Champigny MJD	6,00	1 501	202	13,46	409	27,25	424	28,25	3	0,20	4	0,27	78	5,20	19	1,27	362	24,12
Champigny MJD2	3,00	394	2	0,51	179	45,43	120	30,46	0	0,00	0	0,00	26	6,60	6	1,52	61	15,48
Champigny Les Mordacs	3,00	99	2	2,02	28	28,28	17	17,17	2	2,02	0	0,00	5	5,05	3	3,03	42	42,42
Champigny Espace Insertion	3,00	63	2	3,17	15	23,81	4	6,35	0	0,00	0	0,00	4	6,35	5	7,94	33	52,38
Champigny Maison Pour Tous	3,00	147	1	0,68	37	25,17	9	6,12	0	0,00	1	0,68	23	15,65	4	2,72	72	48,98
Chennevières-sur-Marne	3,00	203	37	18,23	44	21,67	19	9,36	0	0,00	2	0,99	47	23,15	3	1,48	51	25,12
Cité des Métiers*	9,50	403	1	0,25	0	0,00	3	0,74	399	99,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Cité des Métiers juridique*	1,50	13	1	7,69	0	0,00	12	92,31	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Choisy le Roi	6,00	681	32	4,70	257	37,74	84	12,33	0	0,00	4	0,59	37	5,43	15	2,20	252	37,00
Fontenay-sous-Bois PAD	6,00	897	34	3,79	84	9,36	582	64,88	7	0,78	3	0,33	31	3,46	8	0,89	148	16,50
Ivry-sur-Seine	12,00	3 337	1 027	30,78	508	15,22	372	11,15	1	0,03	1	0,03	65	1,95	65	1,95	1 298	38,90
Kremlin-Bicêtre	6,00	796	68	8,54	160	20,10	160	20,10	0	0,00	1	0,13	80	10,05	9	1,13	318	39,95
Limeil-Brévannes	3,00	221	1	0,45	59	26,70	52	23,53	1	0,45	1	0,45	5	2,26	5	2,26	97	43,89
Maisons-Alfort Hôtel de Ville	5,50	617	85	13,78	109	17,67	113	18,31	0	0,00	6	0,97	37	6,00	12	1,94	255	41,33
Maisons-Alfort Mission Locale	1,00	16	2	12,50	0	0,00	11	68,75	0	0,00	0	0,00	0	0,00	2	12,50	1	6,25
Maisons-Alfort Accueil Emploi	3,00	206	13	6,31	39	18,93	103	50,00	0	0,00	0	0,00	7	3,40	1	0,49	43	20,87
Valenton Lutèce	3,00	376	67	17,82	44	11,70	84	22,34	1	0,27	3	0,80	34	9,04	6	1,60	137	36,44
Valenton Relais Social	3,00	723	140	19,36	136	18,81	128	17,70	4	0,55	6	0,83	24	3,32	8	1,11	277	38,31
Valenton - Service Emploi	9,00	139	0	0,00	0	0,00	0	0,00	139	100,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Vill. St. Georges - Service Emploi	6,00	77	0	0,00	0	0,00	3	3,90	72	93,51	0	0,00	0	0,00	0	0,00	2	2,60
Vill. St Georges - Quartier Nord	3,00	269	14	5,20	97	36,06	47	17,47	0	0,00	0	0,00	17	6,32	2	0,74	92	34,20
Vill. St Georges - Bois Matar	3,00	186	8	4,30	69	37,10	37	19,89	0	0,00	1	0,54	9	4,84	2	1,08	60	32,26
Villejuif Maison des Associations	6,00	1 143	174	15,22	202	17,67	140	12,25	7	0,61	15	1,31	58	5,07	28	2,45	519	45,41
Villejuif MJD	6,00	2 717	932	34,30	258	9,50	910	33,49	1	0,04	0	0,00	11	0,40	35	1,29	570	20,98
Villeneuve le Roi	3,00	223	8	3,59	63	28,25	51	22,87	0	0,00	2	0,90	6	2,69	2	0,90	91	40,81
Vincennes	6,00	376	5	1,33	120	31,91	55	14,63	0	0,00	1	0,27	15	3,99	13	3,46	167	44,41
Vitry RSA	2,50	254	16	6,30	93	36,61	15	5,91	2	0,79	3	1,18	23	9,06	4	1,57	98	38,58
TOTAL DEPARTEMENTAL	249,00	31 165	5 339	17,13	5 951	19,10	5 680	18,23	685	2,20	208	0,67	2 489	7,99	551	1,77	10 262	32,93

(*) ouverture en cours d'année

Demandes d'information en 2014



Origines géographiques

ABLON-SUR-SEINE	22
ALFORTVILLE	224
ARCUEIL	76
BOISSY-SAINT-LEGER	197
BONNEUIL-SUR-MARNE	57
BRY-SUR-MARNE	24
CACHAN	65
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	531
CHARENTON-LE-PONT	26
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	81
CHEVILLY-LARUE	59
CHOISY-LE-ROI	464
CRETEIL	824
FONTENAY-SOUS-BOIS	323
FRESNES	64
GENTILLY	40
IVRY-SUR-SEINE	882
JOINVILLE-LE-PONT	61
LA QUEUE-EN-BRIE	44
LE KREMLIN-BICETRE	264
LE PERREUX-SUR-MARNE	361
LE PLESSIS-TREVISE	34
L'HAY-LES-ROSES	81
LIMEIL-BREVANNES	160
MAISONS-ALFORT	282
MANDRES-LES-ROSES	4
MAROLLES-EN-BRIE	4
NOGENT-SUR-MARNE	139
NOISEAU	6

ORLY	1121
ORMESSON-SUR-MARNE	17
PERIGNY-SUR-YERRES	1
RUNGIS	7
SAINT-MANDE	30
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	1528
SAINT-MAURICE	14
SANTENY	6
SUCY-EN-BRIE	51
THIAIS	76
VALENTON	288
VILLECRESNES	5
VILLEJUIF	676
VILLENEUVE-LE-ROI	174
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	296
VILLIERS-SUR-MARNE	56
VINCENNES	219
VITRY	323
ESSONNE	69
HAUTS-DE-SEINE	31
PARIS	75
SEINE-ET-MARNE	60
SEINE-SAINT-DENIS	76
VAL D'OISE	12
YVELINES	18
HORS ILE-DE-FRANCE	135
AUTRES LIEUX	22
ORIGINE NON DEFINIE	3
UNION EUROPEENNE	10
NON CONNU	3

Demandes d'informations en 2014

TOTAL DEMANDES D'INFORMATIONS	31 165	Nb femmes	Nb hommes	% F	% H
INFORMATIONS TECHNIQUES ET PRATIQUES	5 339	3 282	1 920	61,47	35,96
Informations pratiques	4 743	2 887	1 732	60,87	36,52
Informations générales sur les droits des femmes	1 608	898	662	55,85	41,17
Informations sur les professionnels du droit	1 528	980	512	64,14	33,51
Informations sur les démarches administratives	1 599	1 004	555	62,79	34,71
Documentation	8	5	3	62,50	37,50
Informations techniques	596	395	188	66,28	31,54
Logement / hébergement	79	45	31	56,96	39,24
Aide rédactionnelle	305	210	92	68,85	30,16
Aide alimentaire	4	3	1	75,00	25,00
Budget familial	4	3	1	75,00	25,00
Impôts	141	99	38	70,21	26,95
Garde d'enfants	6	3	3	50,00	50,00
Scolarité	21	11	9	52,38	42,86
Vie associative	36	21	13	58,33	36,11
UNIONS, RUPTURES, FAMILLES ET ENFANTS	5 951	4 346	1 523	73,03	25,59
Unions et ruptures	2 398	1 795	564	74,85	23,52
Mariage/régimes matrimoniaux	156	105	44	67,31	28,21
Union libre	19	11	8	57,89	42,11
PACS	68	35	21	51,47	30,88
Rupture union libre	220	166	52	75,45	23,64
Rupture PACS	31	26	5	83,87	16,13
Divorce par consentement mutuel	558	406	142	72,76	25,45
Divorce pour faute	519	410	107	79,00	20,62
Divorce par acceptation du principe de la rupture du mariage	418	321	93	76,79	22,25
Divorce par altération du lien conjugal	336	259	76	77,08	22,62
Séparation de fait et de corps	73	56	16	76,71	21,92
Conséquences d'une rupture par rapport aux biens et aux enfants	2 382	1 740	624	73,05	26,20
Liquidation du régime matrimonial	297	237	59	79,80	19,87
Prestations compensatoires	80	65	14	81,25	17,50
Pensions alimentaires fixation	499	373	122	74,75	24,45
Indexation des pensions ou prestations	69	46	22	66,67	31,88
Non paiement des pensions ou prestations	119	106	11	89,08	9,24
Droit de visite et d'hébergement fixation	587	415	170	70,70	28,96
Abandon de famille	44	42	2	95,45	4,55
Procédures relatives à l'autorité parentale	250	185	64	74,00	25,60
Non (re) présentation d'enfant	29	15	14	51,72	48,28
Pension alimentaire modification	212	112	96	52,83	45,28
Droit de visite et d'hébergement modification	196	144	50	73,47	25,51
Problèmes intra-familiaux	696	482	205	69,25	29,45
Difficultés relationnelles au sein du couple	134	87	45	64,93	33,58
Exercices de la parentalité	128	99	29	77,34	22,66
Difficultés relationnelles entre parents séparés	140	96	43	68,57	30,71
Rapport grands-parents / petits enfants	40	30	7	75,00	17,50
Informations sur la médiation familiale ou le conseil conjugal	156	100	54	64,10	34,62
Obligation alimentaire/descendants	50	39	11	78,00	22,00
Articulation des temps	5	3	2	60,00	40,00
Relations beaux-parents/enfants	7	5	2	71,43	28,57
Obligation alimentaire/ascendants	36	23	12	63,89	33,33
Enfants	475	329	130	69,26	27,37
Etablissement de filiation / Recherche de paternité	48	28	17	58,33	35,42
Contestation filiation	30	16	14	53,33	46,67
Autorité parentale(hors rupture)	104	66	31	63,46	29,81
Accouchement sous X	1	1	0	100,00	0,00
Droit de l'enfant	71	56	15	78,87	21,13
Mesure d'assistance éducative	59	39	18	66,10	30,51
Adoption	27	14	11	51,85	40,74
Sortie de territoire	96	78	16	81,25	16,67
Négligence/maltraitance	39	31	8	79,49	20,51
TRAVAIL, EMPLOI, FORMATION, CREATION D'ACTIVITE	5 680	3 380	2 243	59,51	39,49
Contrat de travail	1 749	1 110	623	63,46	35,62
Type de contrat	377	242	131	64,19	34,75
Application et modification du contrat de travail	1 167	717	438	61,44	37,53
Droit du travail / fonction publique / autre statut	153	111	42	72,55	27,45
Egalité professionnelle	52	40	12	76,92	23,08

Rupture du contrat	3 343	1 884	1 426	56,36	42,66
Pouvoir disciplinaire de l'employeur	313	145	165	46,33	52,72
Licenciements	1 207	692	501	57,33	41,51
Démission	198	131	64	66,16	32,32
Retraite / départ volontaire	66	38	26	57,58	39,39
Procédures prud'homales	1 004	540	459	53,78	45,72
Rupture conventionnelle	234	156	77	66,67	32,91
Inaptitude	263	149	110	56,65	41,83
Représentation du personnel/vie syndicale	41	25	15	60,98	36,59
Travailleurs handicapés	17	8	9	47,06	52,94
Congés	588	386	194	65,65	32,99
Congé parental d'éducation	58	55	1	94,83	1,72
Congé maternité	46	43	1	93,48	2,17
Congé maladie	151	96	54	63,58	35,76
Maladies professionnelles/accident du travail	250	141	108	56,40	43,20
Autres congés	83	51	30	61,45	36,14
INFOS PONCTUELLES OU 1ERES INFOS SUR EMPLOI, FORMATION, CREA	685	491	187	71,68	27,30
Recherche d'emploi	434	312	119	71,89	27,42
Elaboration de projet professionnel / orientation	88	68	20	77,27	22,73
Recherche d'emploi et informations générales sur le bassin d'emploi	169	117	49	69,23	28,99
Mesures d'aide à l'emploi/TRE	177	127	50	71,75	28,25
Formation / validation des acquis d'expérience	221	164	54	74,21	24,43
Informations générales sur les formations	104	72	29	69,23	27,88
Droit à la formation	41	30	11	73,17	26,83
Validation des acquis d'expérience	8	8	0	100,00	0,00
Droit au bilan de compétences	6	6	0	100,00	0,00
Informations sur les métiers	46	36	10	78,26	21,74
Aides financières	16	12	4	75,00	25,00
Création d'entreprise	30	15	14	50,00	46,67
Informations générales sur la création d'entreprise ou d'activité	18	7	11	38,89	61,11
Montage d'un projet	5	3	2	60,00	40,00
Mesures d'aides à la création d'activités ou d'entreprise	3	2	1	66,67	33,33
Informations sur le suivi post création d'entreprise	4	3	0	75,00	0,00
SANTE	208	153	50	73,56	24,04
Difficultés psychologiques /santé mentale	89	62	25	69,66	28,09
Maternité / stérilité	8	7	0	87,50	0,00
IST / SIDA	1	0	1	0,00	100,00
IVG	4	1	2	25,00	50,00
Contraception	0	0	0	0,00	0,00
handicap	26	18	8	69,23	30,77
Addiction / alcoolisme / tabagisme / toxicomanie / anorexie / boulimie	18	15	3	83,33	16,67
Difficultés relationnelles/Isolement	5	4	1	80,00	20,00
Deuil / décès / veuvage	22	17	4	77,27	18,18
Problèmes liés au vieillissement	24	20	4	83,33	16,67
Risques psychosociaux au travail	11	9	2	81,82	18,18
VIOLENCES	2 489	2025	454	81,36	18,24
Types de violences	926	781	142	84,34	15,33
Violences physiques	417	332	84	79,62	20,14
Violences psychologiques	357	313	44	87,68	12,32
Violences économiques	55	50	5	90,91	9,09
Viol	42	39	2	92,86	4,76
Autres agressions sexuelles	30	26	3	86,67	10,00
Mutilations sexuelles	0	0	0	0,00	0,00
Prostitution	0	0	0	0,00	0,00
Polygamie	1	1	0	100,00	0,00
Mariage forcé	3	2	1	66,67	33,33
Privation de papiers	11	9	2	81,82	18,18
Séquestration	9	8	1	88,89	11,11
Répudiation	1	1	0	100,00	0,00
Contexte des violences	580	469	108	80,86	18,62
Violences commises au sein du couple ou ex	325	303	22	93,23	6,77
Violences commises par ascendant	25	18	6	72,00	24,00
violences commises par descendant	6	6	0	100,00	0,00
Violences commises par une personne connue	102	61	39	59,80	38,24
Violences commises par une personne inconnue	61	38	23	62,30	37,70
Violences interpersonnelles au travail	61	43	18	70,49	29,51
Autres violences et problématiques	983	775	204	78,84	20,75
Problème d'hébergement lié à des violences	61	57	4	93,44	6,56
Dépôt de plainte	312	244	67	78,21	21,47
Dépôt de main courante consécutives à des violences	80	70	9	87,50	11,25
Mesures alternatives aux poursuites	25	20	5	80,00	20,00
Crimes / assassinats	4	1	3	25,00	75,00

Troubles dépressifs/tentative de suicide	17	12	5	70,59	29,41
Enfants exposés aux violences	104	95	9	91,35	8,65
Sanction : incarcération	9	8	1	88,89	11,11
Classement non lieu	21	10	11	47,62	52,38
Procédures pénales	272	184	87	67,65	31,99
Ordonnance de protection	78	74	3	94,87	3,85
DROITS ET AIDES SOCIALES	551	335	207	60,80	37,57
Sécurité sociale	148	92	55	62,16	37,16
Prestations familiales	59	47	10	79,66	16,95
Allocation RSA	40	20	20	50,00	50,00
Pension de réversion/retraite	72	39	32	54,17	44,44
Aides liées à une invalidité	41	19	21	46,34	51,22
Allocation chômage	113	62	48	54,87	42,48
Aide au logement	36	26	9	72,22	25,00
Complément de libre choix / COLCA / APE	2	2	0	100,00	0,00
Autres aides financières	38	27	11	71,05	28,95
Allocations ASS	2	1	1	50,00	50,00
DROITS ET PROCEDURES	10 262	6428	3493	62,64	34,04
Droit administratif	558	292	246	52,33	44,09
Droit international privé	156	100	53	64,10	33,97
Droit des étrangers	799	419	367	52,44	45,93
Droit européen / droit communautaire	14	7	7	50,00	50,00
Droit de la consommation	487	323	152	66,32	31,21
Droit des affaires	133	70	57	52,63	42,86
Droit des succession / donations	323	231	80	71,52	24,77
Responsabilité civile	286	162	116	56,64	40,56
Procédure civile	2 124	1383	664	65,11	31,26
Droit et procédures pénales hors violencee	572	315	246	55,07	43,01
Majeur protégé / incapable majeur	209	142	59	67,94	28,23
Aide juridictionnelle	1 078	755	308	70,04	28,57
Dettes / surendettement	546	320	204	58,61	37,36
Voies d'exécution	444	267	159	60,14	35,81
Trouble du voisinage	133	96	29	72,18	21,80
Droit des contrats	514	327	168	63,62	32,68
Propriété / copropriété	539	352	153	65,31	28,39
Droit locatif	1 039	667	326	64,20	31,38
Droit des nationalités	149	87	60	58,39	40,27
Etat civil / nom	109	80	23	73,39	21,10
Signalements	4	3	0	75,00	0,00
Droits et responsabilités dans le milieu médical	29	20	9	68,97	31,03
Discriminations sexistes	4	4	0	100,00	0,00
Discriminations autres que sexistes	13	6	7	46,15	53,85

LES INFORMATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES

OBJECTIFS

Former et informer tout public, mais en particulier les femmes et les familles, dans le cadre de l'accès aux droits :

- en permettant au public de connaître ses droits, il peut les faire valoir,
- en informant les femmes sur leurs droits, favoriser leur autonomie sociale, professionnelle et personnelle,
- en abordant l'égalité entre les femmes et les hommes, participer à la lutte contre les violences sexistes, la discrimination...

Permettre aux responsables, aux travailleurs sociaux de devenir eux-mêmes vecteurs d'information :

- en les aidants à identifier leurs besoins,
- en les informant juridiquement pour leur donner les connaissances nécessaires à l'exercice de leur mission et de leur responsabilité au sein de leurs associations ou collectivités territoriales.

Représenter et développer l'activité de l'association par le biais des informations collectives.

Organiser une veille législative, en droit et en matière de politiques gouvernementales dans le champ de notre mission :

- en collectant l'information et en rédigeant des notes sur l'évolution tant des lois que des politiques,
- en faisant remonter les dysfonctionnements ou améliorations à apporter.

DEMARCHE

Diagnostic

- évaluer les situations professionnelles en lien avec le cadre professionnel,
- diagnostiquer les besoins en information ou formation,
- vérifier l'adéquation de ces diagnostics avec la demande réelle.

Méthodologie

Monter des formations à destination des travailleurs sociaux, des policiers, des personnels de santé.

Organisation des contenus, supports, affichages, dossiers d'information, méthodes d'évaluation...

Indicateurs

- qualitatifs : en fonction des objectifs (ont-ils été atteints ?), de la satisfaction des salariés qui ont dispensé la formation et du public qui l'a reçue (adéquation aux attentes, déplacement de la posture professionnelle, acquisition de connaissances) soit à chaud soit sous forme d'un questionnaire.
- quantitatifs : en fonction du nombre de personnes assistant à ces formations, évaluation du coût, des débouchés et du bilan.
- outils : fiche « bonnes pratiques », fiche « analyse de l'intervenant », fiche d'évaluation individuelle, fiche statistique quantitative...

Un panel d'information et de sensibilisation :

- Egalité de chances : L'égalité des chances - Les freins à l'insertion professionnelle - La découverte des métiers non traditionnellement féminins - La place de la femme dans l'économie depuis 30 ans - Concilier vie professionnelle et vie privée.
- Discriminations : La discrimination - La discrimination sur le critère du sexe - La discrimination à l'embauche.
- Droit et citoyenneté : la laïcité, égalité filles garçon, la République et ses valeurs, le casier judiciaire et ses conséquences.
- Droit de la famille : Le droit des successions - Donner à ses proches sans se démunir - Pacs, concubinage, mariage : faire le bon choix - Le divorce, La filiation, La séparation des concubins, La protection de majeurs, L'autorité parentale
- Droit social : Le contrat de travail d'un-e employé-e de maison - La vie du contrat de travail - Le harcèlement moral - Le Harcèlement sexuel, La garde d'enfant - Le baby-sitting et ses particularités - La congé maternité et le congé parental.
- Procédure : Les fondements et principes de la justice et l'organisation judiciaire - Le juge aux affaires familiales - Le point sur l'aide juridictionnelle - La justice des mineurs.
- Logement : Acheter un logement sans être mariés, quelles solutions ? - Le bail - La loi Dalo - La colocation - Le contrat de location et le départ du conjoint ou du concubin, la solidarité des dettes - L'expulsion.
- Consommation : Dettes et surendettement, quels types de recours ? - Les pièges des crédits à la consommation - Le cautionnement.
- Droit de la santé : La responsabilité médicale.
- Droit des victimes : L'indemnisation des victimes d'infractions pénales - L'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation - La procédure devant la commission des victimes d'infractions (CIVI).
- Lutte contre les violences sexistes : Violences au sein du couple - Viols et agressions sexuelles, Mutilations sexuelles et mariages forcés.
- Droit des étrangers : Droit des étrangers - Femmes étrangères : accès au droits, trouver une place sur le marché du travail...

Destinataires

- public : tout public, public jeune (scolarisé ou non, universitaire), parents, salarié ou professionnel, public en situation précaire, en recherche d'emploi, femmes victimes de violences...
- milieu : Point d'accès aux droits, collectivités territoriales, associations, institutions publiques, élus, entreprises...
- organismes : médicaux, éducatifs, sociaux....

CARACTERISTIQUES 2014

Cette année nous avons réalisé 29 sessions collectives (22 en 2013) hors forums, représentant 315 personnes (167) dont 72% de femmes

Les interventions s'inscrivent dans un contexte de sensibilisation ou de formation avec des partenaires comme les EDS, les établissements scolaires, la PIJ...

Actions spécifiques et qui font l'objet de dossiers de financements :

- Formation des policiers
- Femmes migrantes
- Mesures de réparation pénale et récidive ...

Secteur d'activité et thèmes abordés

- Le secteur juridique représente 85,7% (81,8%)
- Les violences faites aux femmes représentent 21,4% (20%) des interventions
Les sujets abordés : les formes, origines et processus, la présentation de la loi de juillet 2010 et de l'ordonnance de protection, les conséquences sur les enfants.
Cette année les interventions ont eu lieu principalement sur les communes de Créteil, Fontenay, Maisons-Alfort.
- Le thème de l'égalité représente 18,9% (8,7%) de l'ensemble des interventions concernées. Les violences conjugales et sexistes 16,2%.
- Les autres thèmes concernent pour :
 - 24% (17,1%) le droit du travail
 - 18,9% (31,5) le droit de la famille en incluant parentalité/autorité parentale, garde d'enfants /scolarité
 - 8,6% les services du CIDFF et leur développement (6,5% en 2012)
 - 5,4 % la citoyenneté

Porteur ou partenaire

Le CIDFF du Val-de-Marne est porteur de l'action d'information collective pour 3,6% (4,9%) et partenaire de l'action d'information collective pour 96%.

Modalité ou dispositif

Ces informations collectives ne s'inscrivent pas dans un dispositif particulier pour 67% (54,5%).

Financement

La plus grande part des interventions n'est pas financée de manière spécifique.

Elles sont financées soit au travers des subventions à titre transversal (les services de la Politique Ville, des Droits des femmes et de l'Egalité, le Conseil Général).

La majorité est réalisée à titre gracieux dans le cadre d'un esprit de partenariat et de communication.

L'AIDE AUX VICTIMES

Le CIDFF est doté d'un service spécialisé d'aide aux victimes. Il est membre de l'INAVEM et fait partie du schéma départemental d'aide aux victimes.

Le CNIDFF et ses orientations (contrat d'objectifs avec l'Etat) nous place sur le champ des violences faites aux femmes. Toutes violences sont considérées et en amont comme en aval des procédures pénales.

Les victimes peuvent être reçues dans l'ensemble des antennes du département, dans le cadre d'un premier entretien. Elles sont ensuite orientées selon les besoins, pour le suivi de leur dossier, vers les permanences spécifiques d'aide aux victimes du CIDFF (soutien psychologique, anonyme, urgence...).

LES PERMANENCES

Le CIDFF Val-de-Marne a 10 permanences de proximité dans le domaine de l'aide aux victimes.

- Saint-Maur : antenne coordinatrice du secteur de l'Aide aux Victimes du CIDFF 94, située à la maison du Combattant et des Sociétés, et ouverte du lundi au jeudi et le vendredi matin.

Les réunions de secteur, les rendez vous avec les partenaires et les mesures de réparation pénale ont lieu sur cette antenne. Elle centralise également toutes les saisines (INAVEM, CLAVIF) ainsi que toute la documentation concernant l'aide aux victimes.

Depuis mai 2012 elle accueille une partie des permanences d'aide aux victimes et celles de la psychologue, suite à la fermeture du PAD Préfecture.

Les femmes victimes de violences peuvent également en cas d'urgence y être reçues. Sur une même journée, le mardi, elles peuvent bénéficier de l'accompagnement psychologique en complément de l'accueil juridique.

- Orly : Centre Administratif Municipal, du mardi au vendredi
- Créteil PAD, CCAS 3ème âge Hôtel de Ville, le mardi, mercredi, jeudi
- Le Perreux sur Marne : Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, le lundi, mardi et jeudi
- Boissy-Saint-Léger : CCAS Hôtel de Ville, le mardi
- Champigny-sur-Marne : Maison pour tous, Centre social et culturel, le jeudi après-midi
- Choisy le Roi : ancienne mairie, le lundi
- Ivry-sur-Seine : Espace municipal de médiation et d'accès au droit, le lundi et jeudi
- Le Kremlin Bicêtre : Service Tranquillité Urbaine, le mercredi
- Chennevières : Relais Santé, le vendredi

Permanences spécifiques :

- Créteil SCMJ - Service de Consultations Médico-Judiciaires
La victime est reçue par roulement par le CIDFF94, l'APCE94, Tremplin 94 et le SAJIR-APCARS, après la consultation avec le médecin du SCMJ, qui nous adresse la personne. C'est un entretien unique pour toute personne victime qui a déjà déposé une plainte. La personne est, si nécessaire, orientée sur le Schéma Départemental d'Aide aux Victimes ou une structure spécialisée.
- Créteil OFII
Permanence qui vise à favoriser l'accès aux droits des femmes migrantes signataires du CAI et à améliorer le repérage par les professionnels des violences dont elles peuvent être victimes. Nous orientons les victimes qui souhaitent un soutien et/ou un accompagnement sur le plan juridique vers la permanence la plus proche de leur domicile.

DES PROFESSIONNELS SPECIALISES DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX VICTIMES

L'équipe est composée de 12 personnes - 10 juristes, 1 psychologue et 1 documentaliste.

Certains juristes ont des charges additionnelles :

- coordination secteur d'aide aux victimes,
- coordination antenne de Saint-Maur,
- référence en violences conjugales.

Tous les professionnels ont une formation spécialisée dans le cadre de l'aide aux victimes.

UNE SPECIFICITE : LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En plus de sa mission d'intérêt général d'information et d'accès aux droits des femmes et du public, le CIDFF du Val-de-Marne a - en matière d'aide aux victimes de violences faites aux femmes et plus spécifiquement de violences conjugales - une mission d'accompagnement et de soutien des femmes victimes de violences. De par sa fonction d'accueil, d'information, d'orientation et du fait de son approche globale des situations individuelles, le CIDFF du Val-de-Marne recueille très souvent la première expression des femmes victimes.

Depuis 1975, date de création de l'association, le CIDFF dépiste et identifie cette violence, il informe, accompagne et soutient les femmes qui en sont victimes :

- dans le cadre d'un premier accueil pour informer les personnes sur leurs droits,
- dans le cadre du service d'aide aux victimes,
- dans les actions collectives auprès du public ou des professionnels.

De quoi parle-t-on ?

Définition des violences faites aux femmes, nommées aussi sexistes :

- fait du comportement social qui entrave la liberté, l'intégrité, la sécurité des femmes,
- tout acte portant préjudice physique, sexuel ou psychologique, dans la sphère privée comme dans la sphère publique (Nations Unies).

En quelques mots, il s'agit donc de :

- violences intrafamiliales,
- violences au sein du couple, violences conjugales et enfants exposés aux violences,
- violences au travail, au sport,
- violences d'ici ou d'ailleurs (mariages forcés, mutilations sexuelles, prostitution, viols, incestes...).

Et concrètement, le rôle des partenaires impliqués et l'implication du CIDFF Val-de-Marne :

- repérage, dépistage, mécanisme,
- traitement : judiciaire, psychologique, médical, social
- conséquences sur les enfants, sur la famille,
- sensibilisation égalité fille-garçon, citoyenneté, partage des temps, vie professionnelle et formation.

En quoi consiste cet accompagnement spécifique

- En chiffre

2489 demandes d'information sur les violences dont 81% de violences sexistes.

287 victimes de violences suivies dont 94% de femmes

Sur l'ensemble des faits pénaux recensés quant aux atteintes aux personnes (600) :

225 violences conjugales dont 211 femmes
24 intra familiale dont 21 femmes,
37 harcèlements au travail dont 28 femmes
34 viols ou tentatives,
5 meurtres ou assassinat dont 3 femmes
12 agressions sexuelles
....

L'ensemble des salariés s'accorde pour dire que les situations nécessitent plus de temps d'écoute et de travail périphérique (aide à la rédaction de requêtes, de courriers, recherches juridiques...).

Nous constatons chaque année une augmentation conséquente des entretiens d'une durée supérieure à 30 minutes et maintenant de 1 heure, soit entre 50% et 60% dans les antennes spécialisées aide aux victimes.

- Des juristes

Cet accompagnement est assuré par les juristes spécialisés, soit au cours d'un premier entretien individuel, soit dans le cadre d'un accompagnement des victimes tout au long de la procédure et de leur prise d'autonomie. Cela les aide à se repérer, à prioriser les choix en fonction de ce qui est le plus important et/ou le plus urgent pour elles.

Les victimes nous posent, très souvent, des questions concernant la séparation (divorce, séparation de corps, conséquences de séparation sur les enfants ou sur le patrimoine). Nous leur expliquons les différentes procédures, les aidons à remplir leur dossier d'aide juridictionnelle ou leur requête devant le juge aux affaires familiales.

Elles peuvent également rencontrer d'autres difficultés (problème d'obtention ou de renouvellement de leur titre de séjour, perte du logement).

Les juristes indiquent les premières démarches à accomplir auprès du commissariat, de la CPAM, de la mutuelle et/ou de la compagnie d'assurance. Ils aident à rédiger différents courriers (plainte) et à constituer leurs dossiers (en vue d'une constitution de partie civile), expliquent les décisions prises (par le Parquet, le Bureau d'aide juridictionnelle), aident à évaluer les préjudices subis tant sur le plan patrimonial (perte de salaires) qu'extrapatrimonial (incapacité permanente, pretium doloris, préjudice esthétique).

Ils mettent les victimes en relation avec les professionnels qualifiés (associations de médecins conseil, avocats spécialisés, professionnels du droit) et les structures spécifiques. Ils travaillent souvent en lien avec les assistantes sociales. Le CIDFF sert d'intermédiaire entre les victimes et les compagnies d'assurance. Il informe les victimes sur la possibilité de saisir la CIVI (Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions), donnent le formulaire et les aident à le remplir.

Sur le plan pénal, nous suggérons, systématiquement, aux femmes victimes de violences conjugales, de déposer plainte. Nous pouvons constater que les victimes hésitent à porter plainte (par peur des représailles, parce qu'elles disent aimer toujours leur agresseur). Nous devons faire un vrai travail d'information et d'explication, auprès de certaines personnes, pour leur expliquer le cycle de la violence conjugale. Dans le cadre de la procédure pénale, elles sont souvent très inquiètes et angoissées sur le déroulement de la procédure.

Nous les accompagnons et les soutenons tout au long de la procédure pénale.

- Profil type des victimes

Sur 287 victimes de violences conjugales, 270 femmes victimes reçues en 2014, soit 94%.

Elles sont plus en activité que sans emploi. La grande majorité occupe un emploi en temps plein. Parmi les femmes sans emploi, nous constatons que la majorité d'entre elles sont des femmes au foyer.

De plus, dans 77% des cas, les femmes victimes sont éligibles à l'aide juridictionnelle.

Le conjoint est dans les ¾ des cas présent au domicile et les violences sont « habituelles ».

Les femmes viennent nous rencontrer pour 19% moins de 48 h après les faits et 53% moins d'un mois après les violences. Les violences ont très souvent des répercussions sur les enfants qui sont témoins des brutalités. Certaines femmes rencontrent des problèmes de logement (perte) et de santé (dépression, tentative de suicide) suite aux violences qu'elles ont vécues. Elles sont contraintes d'effectuer des démarches multiples (médecin, travailleur social, justice civile).

- Une psychologue assure un soutien soit en vis-à-vis, soit par téléphone.
- Etre victime d'infraction pénale provoque chez la victime un choc, voire un traumatisme et génère toujours un stress qui a des conséquences psychologiques et/ou somatiques et traumatiques. L'aide apportée est importante pour permettre la verbalisation. C'est aussi un moment d'évaluation.
- Une même personne peut cumuler plusieurs faits (délits ou crimes) et une histoire personnelle jalonnée d'évènements traumatiques.
- Il va alors être essentiel d'échanger, d'orienter en s'appuyant sur le besoin ou le désir que la victime a de continuer à faire un travail sur elle-même et bien sûr de trouver le bon interlocuteur, en entrant en contact avec lui pour lui présenter la situation.
- L'orientation pourra concerner aussi les enfants témoins ou d'autres membres de la famille ou des proches.

- Une dynamique sur les violences conjugales
- des interventions lors de sessions de sensibilisation ou de formation sur les thèmes suivants : différentes formes de violences, l'approche sociologique des violences, la description du processus d'emprise, les conséquences des violences sur les enfants, les aspects juridiques au plan civil et pénal, et l'évolution des législations en la matière notamment sur la loi 2 juillet 2010 et l'ordonnance de protection et son application en Val-de-Marne. Ces interventions se font en direction de tout public et des professionnels, et sont diligentées aussi dans les établissements scolaires, dans un souci d'information et de prévention.
- un partenariat entre les autorités judiciaires et les partenaires concernés.
- un travail en réseau : réunions de synthèse pluridisciplinaires, participation au travail en réseau avec les EDS (Espace Départemental des Solidarités) sur Champigny, Ivry, Le Perreux, Saint-Maur/Joinville, Vitry, Valenton et Villeneuve Saint-Georges...

Informations collectives

Des informations collectives ont eu lieu dans le cadre spécifique des violences faites aux femmes auprès de professionnels comme du public pour 16,7% des interventions

Les interventions s'inscrivent dans un contexte de sensibilisation ou de formation avec des partenaires tels que les EDS, Tremplin, Justice et Ville, fonctionnaires de police au sein de la DTSP du Val-de-Marne, centres sociaux, MPT, foyer, missions locales...

Les sujets abordés : l'origine des violences au processus, l'approche par le genre des violences conjugales, l'aspect civil et pénal des violences conjugales.

29,4% des interventions aborde la lutte contre les discriminations sur les critères de sexe, à l'embauche et d'origine.

STATISTIQUES VIOLENCES CONJUGALES

	2014	2013
Nombre total de fiches	287	336
Sexe		
Féminin	270	322
Masculin	17	14
Origine de la saisine		
Autre association	17	25
Autre service d'aide aux victimes	5	10
Autre	34	21
Police	19	23
Mairie	47	61
Procureur	3	1
Publicité, Médias	20	20
Relation personnelle	30	17
INAVEM convention nationale		2
Service social	35	43
08 Victimes	3	8
Services judiciaires	4	3
UMJ	65	101
Structure hospitalière, corps médical	3	0
Non renseignée	2	1
Qualification des faits		
Coups et Blessures	225	237
Menaces, injures, harcèlement	54	65
Meurtre ou tentative de meurtre	2	1
Viol		18
Vol simple	2	3
Autre atteinte aux personnes	3	3
Autre atteinte aux biens	1	1
Situation de famille (au moment des violences)		
Célibataire	22	30
Marié ou concubin	214	225
Divorcé ou séparé	50	81
Lien avec l'auteur		
Conjoint, concubin	226	248
Ex, séparé	60	88
Profession		
Cadre	19	17
Artisan	1	0
Chômeur	44	59
Employé	101	141
Etudiant	6	11
Inactif	82	82
Profession Intermédiaire	13	12
Retraité	8	8
Ouvrier	1	2
Autre	12	4
Villes d'origine (les plus fréquentes)		
Créteil	27	40
Saint-Maur	22	30
Villejuif	9	16
Le Perreux	11	15
Vitry	11	16
Champigny	20	28
Cachan	1	7
Ivry	15	14
Orly	19	16
Le Kremlin	3	12
Choisy	17	13
Villeneuve St-Georges	11	17

Lieux d'accueil (permanences BAV)		
Saint-Maur	71	92
SCMJ	44	67
Créteil PAD	31	12
Orly	21	17
Le Perreux	10	15
Champigny	22	25
Boissy	1	2
Choisy	12	8
Ivry	9	11
Le Kremlin	12	15
Date des dernières violences		
moins de 48 h	52	66
moins de 1 mois	144	165
De 1 mois à 3 mois	42	40
De 3 mois à 1 an	34	30
1 an et plus	15	35
Enfants à charge	208	228
Dépôt de plainte	148	196

Le partenariat

Le CIDFF du Val-de-Marne est signataire de la convention du 7 mars 2006 passée entre le Ministère de l'intérieur, le CNIDFF et Solidarité Femmes.

Le CIDFF du Val-de-Marne est membre :

- du CNIDFF,
- de l'INAVEM,
- de la Commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes, des différents réseaux violences familiales,
- du Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre les violences faites aux femmes
- du SDAV (schéma départemental d'aide aux victimes) et à ce titre nous participons aux permanences au sein du SCMJ (service de consultations médico-judiciaires) et aux réunions afférentes à cette activité.
- du dispositif d'hébergement pour les femmes victimes de violences à Choisy le Roi et Orly.

Partenariat avec la Police

C'est donc dans le cadre de l'aide aux victimes et du développement des réseaux que nous travaillons en partenariat avec les commissariats.

Celui-ci va de pair avec notre activité d'aide aux victimes et notre intégration aux réseaux violences. Dans chaque commune, nous avons des liens privilégiés avec les services de la police.

Nous facilitons parfois les dépôts de plainte et leur suivi, par l'information consentie sur les situations.

Nous pouvons être amenés à signaler des situations :

- suspicion d'attouchements sur enfant
- protection de la victime dans un cadre post-sentenciel.

Dans le cadre des réseaux, nous rencontrons la police comme partenaire et pouvons mieux faire connaissance avec les différentes contraintes du métier. Nous pouvons essayer de voir plus clair dans certaines situations et transmettre notre étonnement par rapport aux difficultés rencontrées sur le terrain. Ainsi, quand nous participons ensemble à des interventions de sensibilisation, nous entendons la pratique des uns et des autres, nous constatons parfois le décalage entre les attentes des victimes et le cadre judiciaire du travail de la police qui fait que les victimes ne peuvent pas toujours voir aboutir leur demande.

Les fonctionnaires de police

Un travail s'est prolongé en 2014 : celui de la formation.

En ce qui concerne les violences conjugales, en application de la convention passée le 7 mars 2006 entre le ministère de l'intérieur le CNIDFF et Solidarité Femmes, nous avons pu monter une formation avec Tremplin 94.

Les objectifs de l'intervention des deux associations :

- mesurer l'importance de l'accompagnement judiciaire et socio-psychologique des femmes victimes de violences conjugales
- mesurer l'importance de chaque partenaire dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales dont la police qui est un de ces maillons : son rôle par rapport aux victimes, les attentes de la victime vis-à-vis des services de police, l'importance de l'accueil et de l'orientation.
- définir une posture professionnelle adaptée : prendre en considération la violence au sein du couple, en cerner les enjeux et les problématiques parfois complexes
- assurer une meilleure prise en charge des violences conjugales et réfléchir à un travail de prévention
- augmenter le dépôt de plainte
- mise en perspective d'un travail en réseau.

Le CIDFF intervient sur l'aspect civil des violences conjugales :

- les questions qui vont se poser pour une femme victime de violences conjugales si elle souhaite se séparer
- la séparation du couple
- le logement
- le lien aux enfants dans toutes les formes de conjugalité
- l'ordonnance de protection.

Lors de la seconde journée, le CIDFF et Tremplin participent au temps d'échanges et à la présentation des réseaux de partenaires comme à l'évaluation.

En 2014, 2 sessions se sont déroulées. Elles ont concerné 20 personnes dont 11 femmes et 9 hommes.

Services concernés : SAIP, BSQ, BST, BTJTR, CSP (service général), brigade de la famille (investigation)

L'évaluation, qui relève une large majorité de personnes satisfaites, permet de définir les points suivants :

Les interventions du CIDFF94 et de Tremplin94 ont permis aux participant-e-s d'être mieux "armé-e-s", de mieux appréhender dans l'avenir leur intervention "dans ce type d'affaires", être en mesure d'écouter les victimes :

- connaissance des différentes associations (interlocuteurs privilégiés) : aperçu du relais indispensable des associations, numéros utiles
- meilleure connaissance de la problématique : différence entre conflit et violence, psychologie des victimes,...
- meilleure orientation en fonction de la problématique (informations juridiques, écoute...).

Les stagiaires restent en attente sur :

- les aides apportées aux victimes collatérales : la répercussion des violences, l'accompagnement des enfants victimes, leur prise en charge...
- l'auteur des violences conjugales (aspects psychologiques, l'accompagnement, comment faire face à ses réactions, déni, transfert de culpabilité...) pour limiter au mieux la répétition
- les aspects « culturels et traditionnels »
- les violences sur les personnes âgées, les hommes et l'aspect médical sur ces derniers
- les mariages forcés (cheminement dans la tête de la victime)
- rôle des élus locaux
- les victimes d'agressions sexuelles et leur prise en charge.

A noter que l'ensemble des acteurs - DDCS, chargée aux Droits des Femmes et à l'Egalité, DDSP et associations, a travaillé sur une fiche de « bonnes pratiques » validée et distribuée à tous les fonctionnaires de Police.

LES ACTIVITES DU SECTEUR DE L'AIDE AUX VICTIMES

Le soutien juridique

L'accueil et l'écoute

Ce temps d'écoute est très important parce ce qu'il permet de mieux comprendre les demandes et les inquiétudes de la victime qui est souvent perdue par les rouages des procédures judiciaires.

L'évaluation des besoins de la victime

Au cours de l'entretien, nous évaluons et analysons les attentes et les besoins de la victime. Nous hiérarchisons ses problèmes et l'aidons à identifier les priorités. En fonction de la situation, nous orientons rapidement vers les professionnels qualifiés (notamment les services du logement ou les assistantes sociales, services sociaux, services de santé).

L'information

Dans le cadre de l'aide aux victimes, nous informons les personnes sur leurs droits, leurs obligations. Nous leur expliquons les démarches à réaliser pour faire une procédure judiciaire pénale ou civile. Nous les aidons à mieux comprendre la teneur du jugement, des conclusions ou des documents administratifs.

L'orientation spécifique

Nous orientons les victimes vers des professionnels, organismes et institutions en fonction de leurs besoins et de leur demande.

Dans le domaine de l'aide aux victimes, nous dirigeons les personnes vers :

- Les assistantes sociales,
- Les avocats spécialisés dans la réparation du dommage corporel notamment si la victime a un dommage matériel ou corporel important
- Les médecins, psychologues
- Les structures d'hébergement, 115
- Les médecins conseils
- Les tribunaux notamment le Parquet, le Barreau, l'aide juridictionnelle et le Bureau d'Aide aux Victimes.

Nous prenons très souvent contact directement avec le professionnel qualifié pour faciliter les démarches de la victime (prise de rendez vous, demande d'information).

L'accompagnement

Nous aidons les victimes, dans leurs différentes démarches, pour faire valoir leurs droits.

Ce travail d'accompagnement peut consister :

- en la rédaction de courrier (rédaction de plainte, courriers administratifs, requêtes CIVI)
- en la constitution de dossiers (pénal, civil)
- en l'aide à l'évaluation de leurs différents préjudices (patrimonial : perte de salaire/ extrapatrimonial : incapacité permanente/ préjudice esthétique/ pretium doloris)
- en la prise de contact téléphonique avec le tribunal (bureau d'ordre pénal, bureau d'aide juridictionnelle, greffe, commission d'indemnisation des victimes d'infraction)
- en la prise de contact avec différents professionnels du droit (avocat, commissariat, assurance, fonds de garantie)

Ce travail est d'autant plus important que les victimes sont souvent désemparées par les démarches à accomplir et la complexité des procédures. Elles ne savent pas à qui s'adresser, comment faire valoir leurs droits, quels sont les textes juridiques applicables. En les aidant à rédiger leur courrier, en prenant contact avec les intervenants qualifiés, nous facilitons leur démarche, débloquons certaines situations et contribuons ainsi à les rassurer et à les faire avancer positivement dans leur démarche.

Une prise en charge globale

Nous traitons l'ensemble des problèmes de la victime qui est souvent confrontée à de multiples difficultés :

- La femme victime de violences conjugales demande très souvent des informations sur la procédure de divorce, la garde des enfants, le maintien du titre de séjour,
- Le-la salarié-e victime de harcèlement moral pose fréquemment des questions sur les procédures de licenciement ou le protocole de rupture conventionnelle.

Nous répondons aux interrogations et accompagnons la personne dans l'ensemble de ses démarches (aide pour une requête JAF, pour les formulaires CPH).

L'approche globale est l'un des atouts majeurs des CIDFF, qui nous différencie des autres associations d'aide aux victimes qui prennent en charge principalement que le côté pénal du dossier.

Le soutien psychologique

Deux lieux sont proposés :

- Saint Maur, lieu de coordination de l'aide aux victimes et d'accueil en cas d'urgence
- Créteil PAD (depuis octobre 2013).

L'aide psychologique proposée par le CIDFF s'adresse à toute victime d'infraction pénale quelque soit le sexe et l'âge de la personne. Elle peut s'étendre aux personnes victimes de faits ressortant du domaine civil.

Les victimes sont reçues individuellement, en couple, en famille selon leur demande.

Toujours sur rendez-vous, le soutien a lieu en face à face, ou par téléphone quand la victime ne peut pas se déplacer. Pour un 1^{er} rendez-vous on prévoit 1h ; pour le suivi c'est une demi-heure, mais ça peut être plus quand la situation l'exige, notamment quand il s'agit du suivi d'un couple ou d'une famille.

Quelques données chiffrées :

Nous avons été davantage saisis par l'INAVEM et le 08 victimes, pour l'accident de Brétigny notamment. Deux de ces victimes ont pris contact avec la permanence plusieurs mois après l'événement.

Total des victimes reçues : **86** (dont victimes venues antérieurement : 12)

Total des nouvelles victimes : **74** (52 à St Maur et 22 au PAD Créteil)

- dont 60 femmes et 14 hommes
- dont 3 mineurs

En comparaison avec les années précédentes :

2013 : 94 (84 St Maur et 10 PAD Créteil)

2012 : 74 (62 St Maur et 12 PAD Créteil)

Total des entretiens : **217**

Rendez-vous uniques : **31**

Suivis : **55**

Moyenne des rendez-vous par personne : **4**

- Accueil à Saint Maur

a) Les victimes

Nouvelles victimes : 52 (de 2 à 9 rendez-vous)

41 femmes, 11 hommes ; 1 jeune de 17 ans

12 victimes venues les années précédentes ont repris rendez-vous soit pour un soutien au moment du procès, ou pour une demande d'attestation.

b) Les qualifications (% des personnes venues pour la 1ère. fois)

* Pénales :

- Violences conjugales : 16 violences physiques, 5 violences psychologiques + 1 viol soit **42%** des victimes reçues

- CBV : 5

- Viols / agressions sexuelles – non conjugaux : 4

- Accidents de la circulation : 4

- Parents d'enfants victimes : 4

- Vols aggravés : 1

- Violences familiales : 1

- Violences au travail : 1

- Abus de confiance/ escroquerie : 1

- Affaire médiateur : 1

* Civiles :

- Accidents : 3

c) Origine des orientations

- Collègues : 20

- SCMJ : 14

- INAVEM : 6 dont 3 conventions Maïf et Société Générale

- 08 Victimes : 3

- 3919 : 3

- Mairies, assistantes sociales : 3

- Internet/annuaire : 3

- Associations (drogue info service et viol femmes info) : 2

- Aide aux victimes 92 : 2

- Accueil au PAD Créteil

Les permanences psychologiques (le lundi matin) ont commencé fin 2013 et répondent à une demande croissante.

a) Les victimes

- Nouvelles victimes : 22 dont 2 mineurs

- 18 femmes, 4 hommes

72% des personnes ont eu un suivi

b) Les qualifications

Uniquement du pénal.

- Violences conjugales : 8 violences dont une tentative d'homicide et 1 viol soit **36%** des victimes

- CBV : 4

- Violences au travail : 7 dont 3 CBV et 4 harcèlements

- Victimes indirectes : 2

- Violence familiale : 1

c) Origine des orientations :

Collègues du CIDFF : 10 - SCMJ : 7 - Sajir : 1 - Police : 1 - Mairies : 1 - convention carrefour : 1

Observations :

Sur les violences conjugales :

→ Révélées par le biais d'autres violences :

Certaines femmes qui consultent suite à des faits autres que des violences conjugales (agression de voisinage, accident de la voie publique par ex) évoquent aussi les violences de la part d'un partenaire dans leur passé. Ces violences physiques - psychologiques, rapports sexuels forcés ou harcèlement sexuel - n'ont jamais été signalées à la police. Elles resurgissent dans ce lieu de parole qui leur est offert.

Cette année, cela concerne 2 femmes de plus de 50 ans. L'une est divorcée, l'autre veuve. Cette dernière parle non sans culpabilité de ce mari pour qui elle n'arrive pas à avoir de la peine parce que dit-elle : « je n'oublie pas ».

Les chiffres existants sur les violences conjugales sont donc en deçà de la réalité.

→ Des situations particulières :

Les entretiens uniques :

Sur les 2 permanences, 31 victimes sont venues à un rendez-vous unique. Beaucoup sont des violences au travail, et des violences conjugales.

Par exemple à St Maur, cela concerne 50 % des femmes victimes de violences conjugales.

Pour un certain nombre des victimes qui ne viennent qu'une fois, l'argument économique est à prendre en compte. Elles doivent reprendre leur travail.

La crainte d'être perçu comme « profiteuse » ou la crainte de perdre leur travail sont exprimées régulièrement par les victimes qui ont dû s'arrêter suite à un traumatisme. En particulier quand les blessures ne sont pas visibles (en cas de choc psychologique).

Les entretiens par téléphone :

- 1 femme victime de violences au travail a bénéficié de 8 rendez-vous téléphoniques.

- 1 femme victime de violences conjugales avec viols a bénéficié de 2 rendez-vous téléphoniques avant les rencontres en face à face.

→ Quelques situations :

- Une jeune femme, enseignante, vient consulter suite au suicide de sa mère victime de violences conjugales. Ce qui rend ce cas particulier, c'est que cette personne a été témoin indirectement des violences puisqu'elles ont eu lieu avant sa naissance et que l'agresseur n'était pas son père. Le mari violent était le premier mari de la mère. Madame, malgré la pression de sa famille, a réussi à divorcer. Puis elle s'est remariée à un monsieur aimant avec qui elle a eu une fille, la patiente.

Celle-ci racontera sa douleur d'avoir perdu sa mère (elle est venue consulter un mois après le suicide) et sa colère envers une mère qui n'a pas su, malgré l'amour de sa nouvelle famille, sortir de cette première relation conjugale violente. Trop de fois la patiente a entendu sa mère ressasser les violences de l'ex et l'abandon de sa famille. La patiente a été un témoin auditif de scènes racontées par une mère dépressive.

Aujourd'hui cette jeune femme est accaparée, envahie par ces récits. Elle est consciente de ne pouvoir rendre son compagnon heureux, et craint de fonder une famille. « En elle il y a une mère et épouse dangereuses... »

- Une femme victime de violences conjugales (physiques, psychologiques et sexuels) est suivie régulièrement depuis mars – les entretiens se font par téléphone car elle travaille. C'est un cas

très lourd : Madame est violée régulièrement par son mari. Les entretiens (juridiques et psychologiques) ont aidé Madame à la décision de déposer plainte il y a quelques semaines. Elle a parlé des viols. Les examens pratiqués au SCMJ ont révélé une maladie sexuellement transmissible (le mari a d'autres liaisons) qui explique les maux de ventre et saignements dont elle souffre depuis longtemps. En ce moment, Monsieur est en séjour en Roumanie. Il devrait être appréhendé par la police à son retour...

- Violences dans le milieu sportif :

Un basketteur de 15 ans, lors d'un match, est bousculé par trois joueurs de l'équipe adverse. Une fois à terre ils sautent sur sa jambe provoquant une fracture ouverte du tibia et du péroné. Blessé il y a 8 mois, la victime est toujours dans l'incapacité de reprendre une vie normale.

- Les viols :

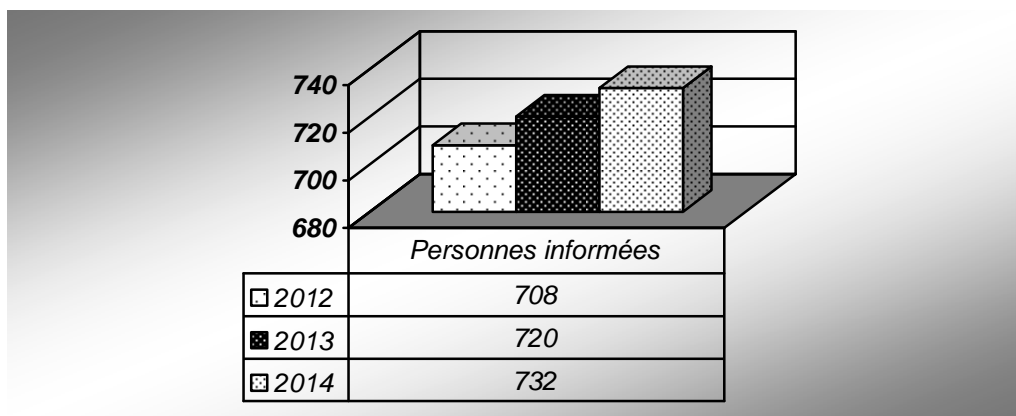
Une femme (59 ans) victime d'inceste dans son enfance (entre 10 et 12 ans) est dirigée par l'Association Viol Femmes Informations. Son agresseur (frère de son père) est décédé. Jusqu'à il y a moins d'un an Madame n'arrivait pas à dire viol pour ce qu'elle avait subi. De plus elle a été analysée pendant des années. Ce sont ses différents contacts avec les professionnels de l'aide aux victimes – dont notre association - qui l'ont amenée à savoir comment elle pouvait réparer les abus longtemps endurés, longtemps tus. Elle pense rejoindre une association féministe, celle-là même qui fut la première à l'écouter, la croire et nous la diriger.

ANALYSE STATISTIQUE DE L'ACTIVITE D'AIDE AUX VICTIMES

CARACTERISTIQUES SOCIOLOGIQUES DES VICTIMES

(Statistiques BAV INAVEM)

1. Caractéristiques sociologiques des victimes

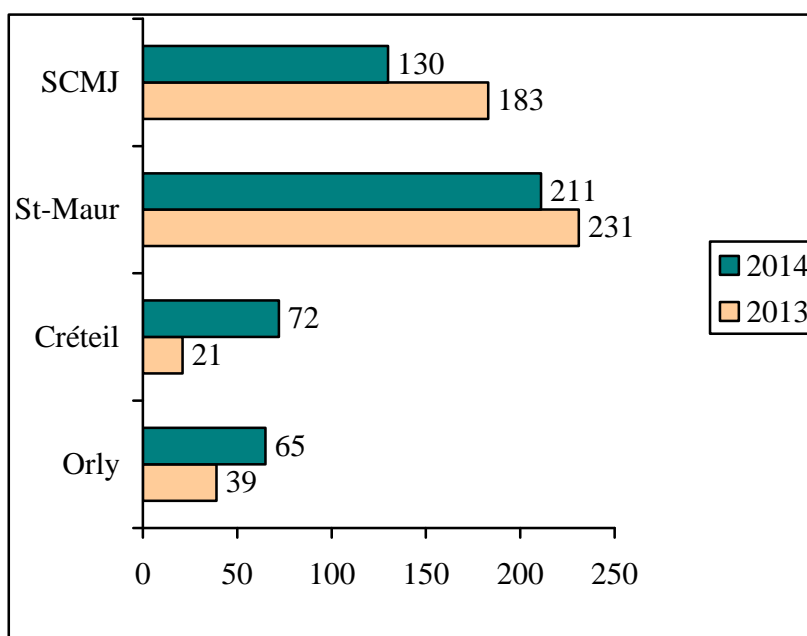


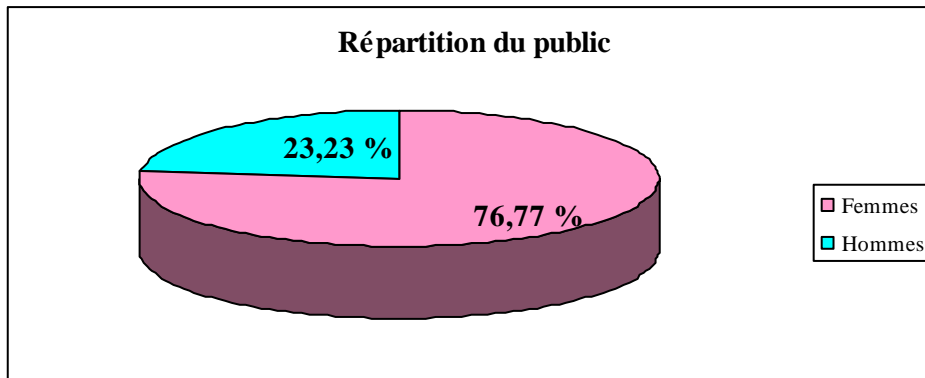
Nous avons ouvert 732 dossiers au cours de l'année 2014, soit une légère augmentation par rapport aux années précédentes (720 dossiers en 2013, et 708 en 2012).

Cette augmentation peut s'expliquer par une forte augmentation du nombre de victimes reçues à l'antenne d'Orly et au PAD de Créteil (qui a été rouverte au dernier trimestre 2013).

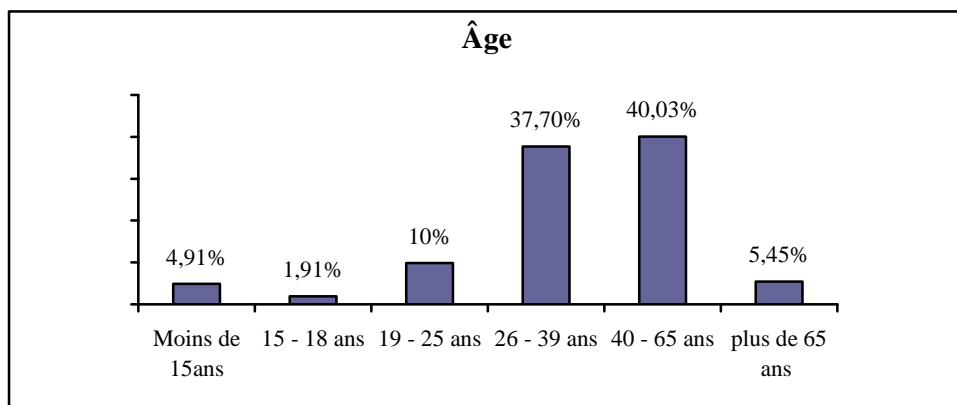
Cependant, nous pouvons constater que les antennes les plus importantes ont subi une baisse de fréquentation (St Maur, 211 victimes en 2014 contre 231 en 2013 et surtout le SCMJ avec 130 personnes en 2014 alors qu'elles étaient 183 en 2013).

Au cours de l'année 2014, la psychologue a mené 74 entretiens (contre 75 pour l'année 2013).



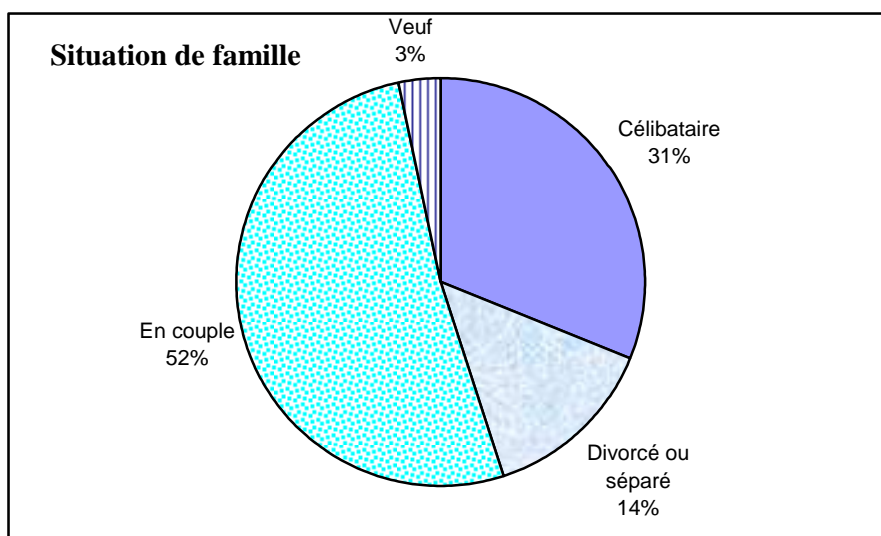


562 dossiers concernent des femmes.



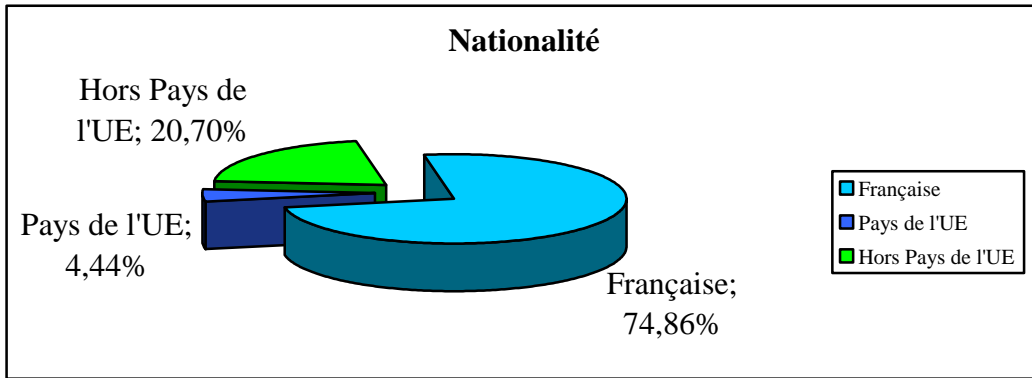
Les tranches d'âges des victimes se répartissent de la façon suivante :

- Moins de 15 ans (36 fiches BAV)
- Entre 15 et 18 ans (14 fiches BAV)
- 19-25 ans (72 fiches BAV)
- 26- 39 ans (276 fiches BAV)
- 40- 65 ans (293 fiches BAV)
- Plus de 65 ans (40 fiches BAV)

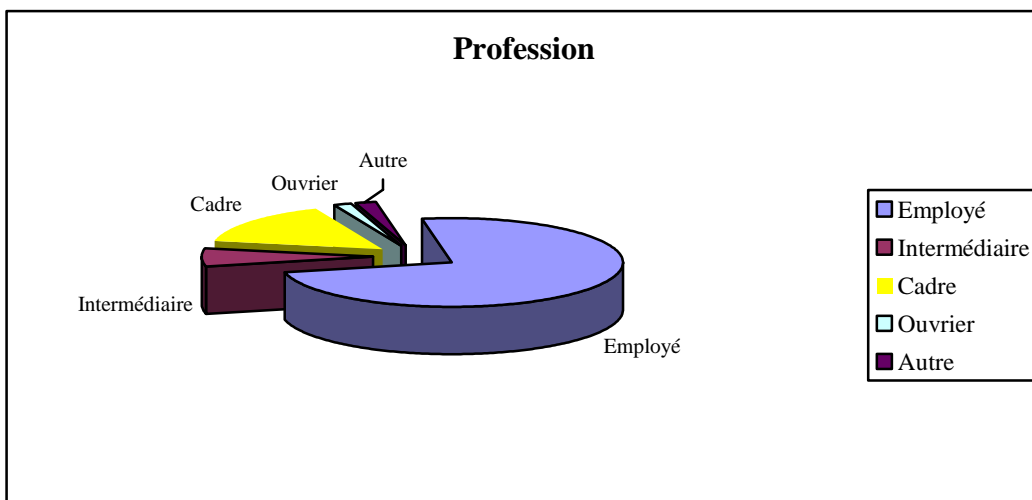


La majorité des victimes vit en couple (377).

Les célibataires représentent 228 dossiers, les couples séparés ou divorcés 102 et les veufs 22.

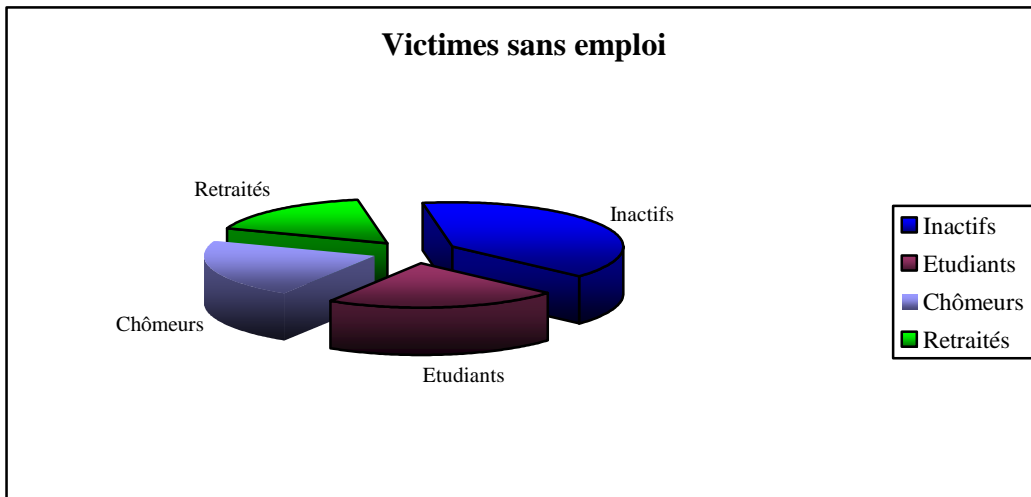


Les victimes sont essentiellement de nationalité française (548), celles originaires de l'UE et des pays hors UE représentent 33 et 147 dossiers.



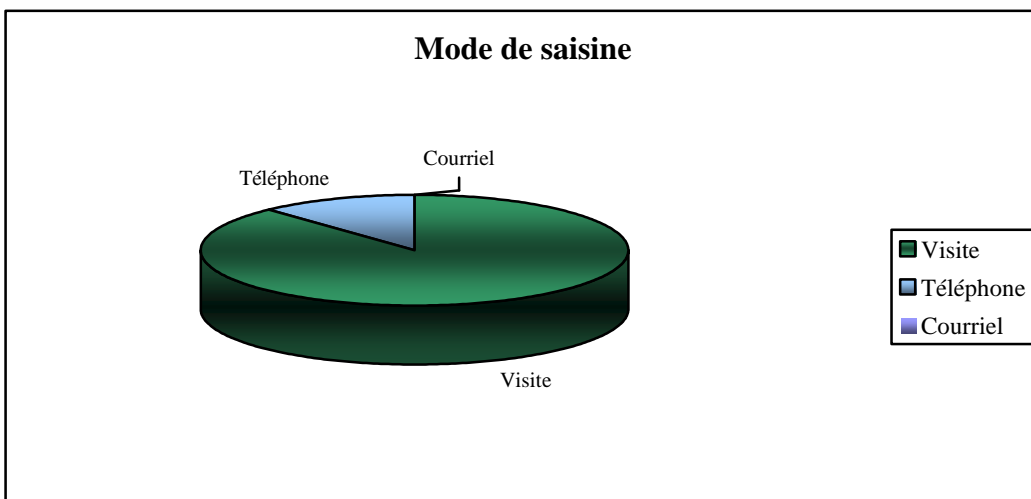
Au niveau des catégories socioprofessionnelles,

- 260 occupent un poste d'employé
- 77 une profession intermédiaire
- 54 un poste de cadre
- 6 un poste d'ouvrier
- 24 sont artisan, commerçant ou chef d'entreprise.

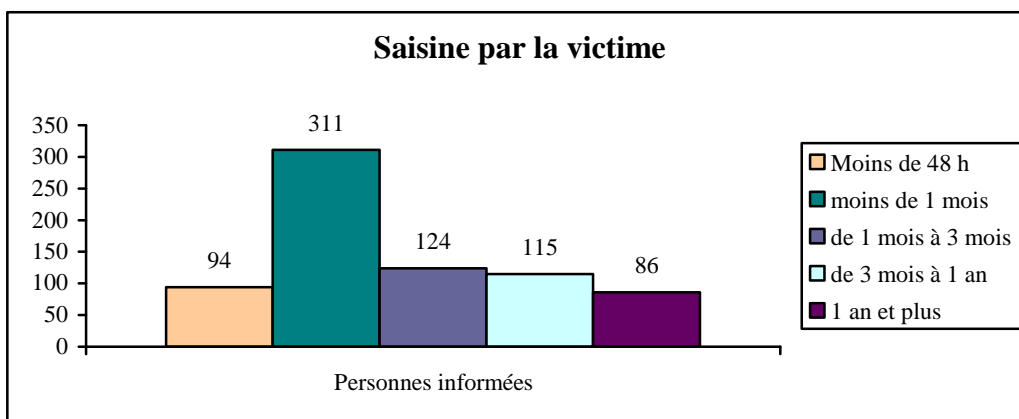


Parmi les personnes sans situation professionnelle :

- 136 sont inactifs
- 77 sont étudiants
- 75 chômeurs
- 58 retraités.



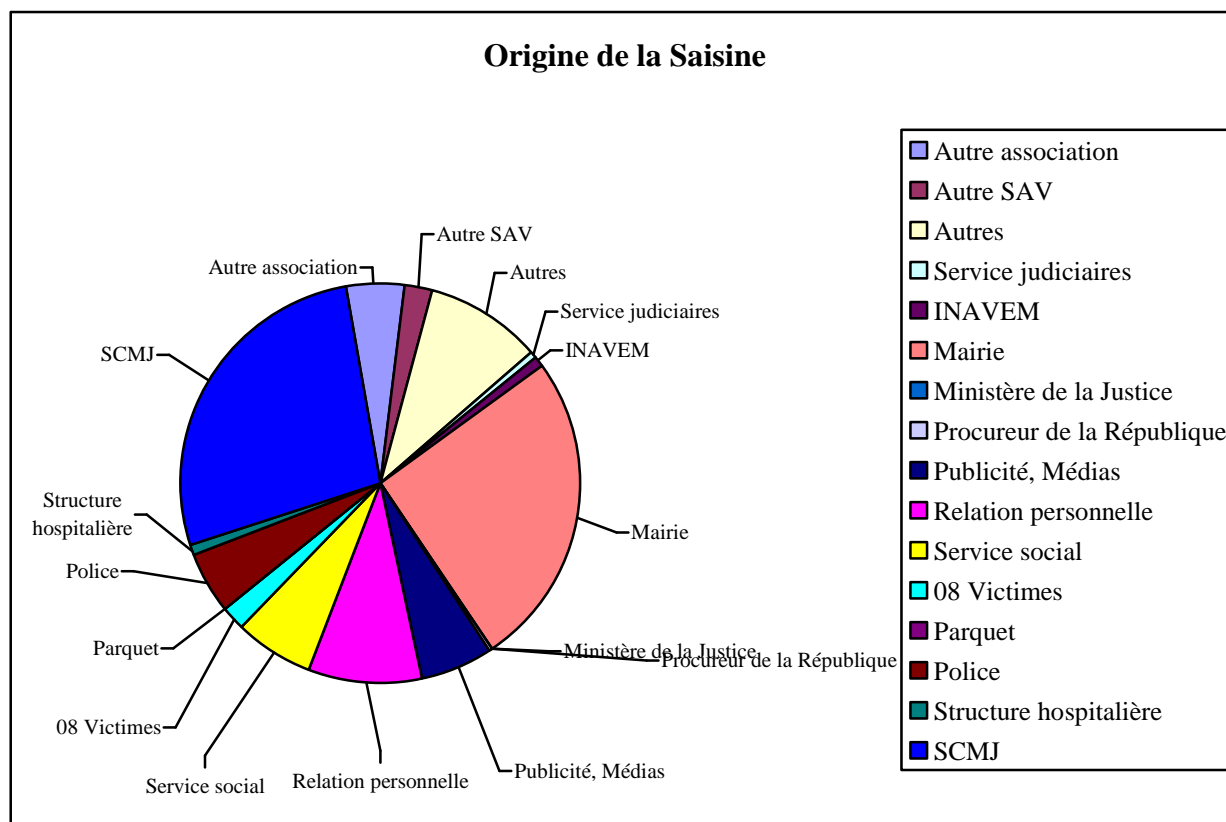
645 dossiers BAV ont été ouverts lors d'un entretien physique, 86 dossiers lors d'un entretien téléphonique et 1 dossier par courriel.



Les victimes viennent nous rencontrer, en général, moins d'un mois après les faits (450 personnes).

Parmi les dossiers :

- 94 victimes sont venues nous rencontrer moins de 48 heures après les faits
- 311 victimes sont venues nous rencontrer moins de 1 mois après les faits
- 124 entre 1 mois et 3 mois après les faits
- 115 entre 3 mois et un an après les faits
- 86 plus d'un an après les faits



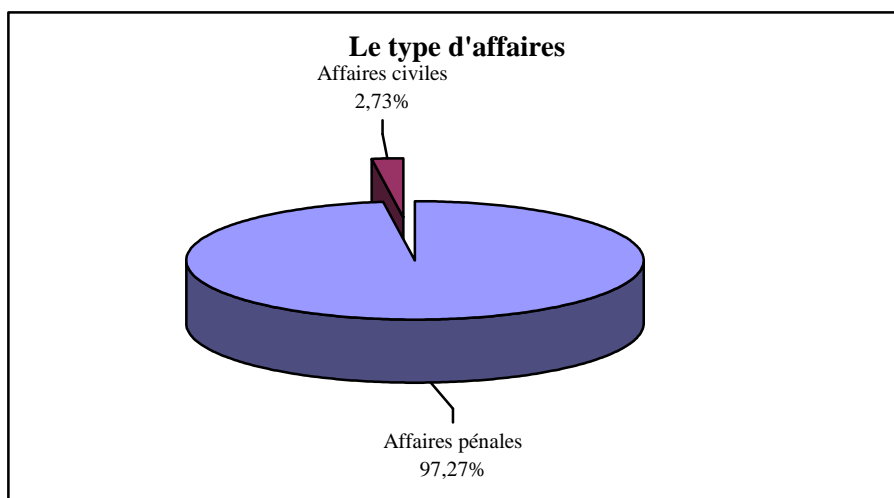
Elles nous sont adressées en priorité par :

- Le SCMJ (191)
- Les mairies (179)
- Les services sociaux (44)
- L'entourage de la victime (64)
- La police (36)
- Autres associations (34).

Nous pouvons observer une baisse des orientations des SCMJ (259 à 191).

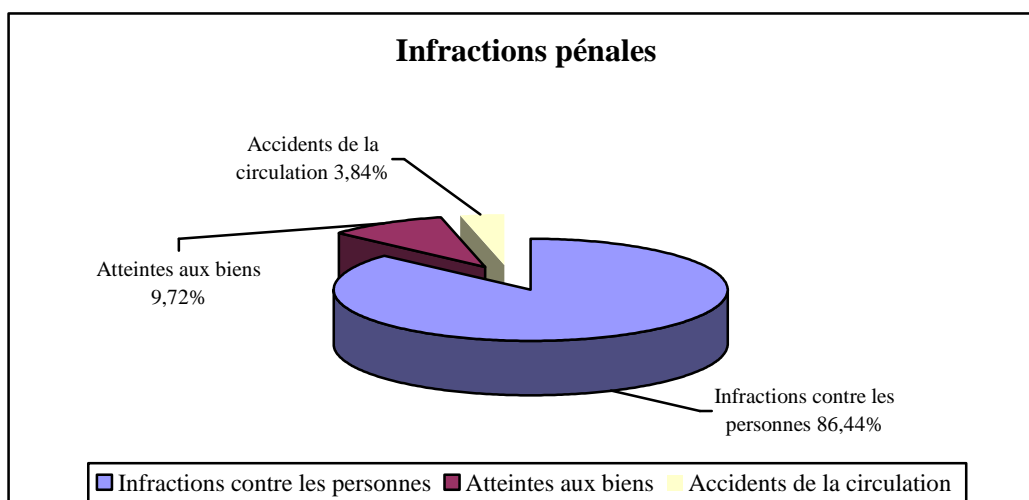
L'antenne qui a reçu le plus de personnes en matière d'aide aux victimes, au cours de l'année 2014, est celle de Saint-Maur (211), suivie des SCMJ (130) et du PAD Créteil (72).

2. Infractions concernées

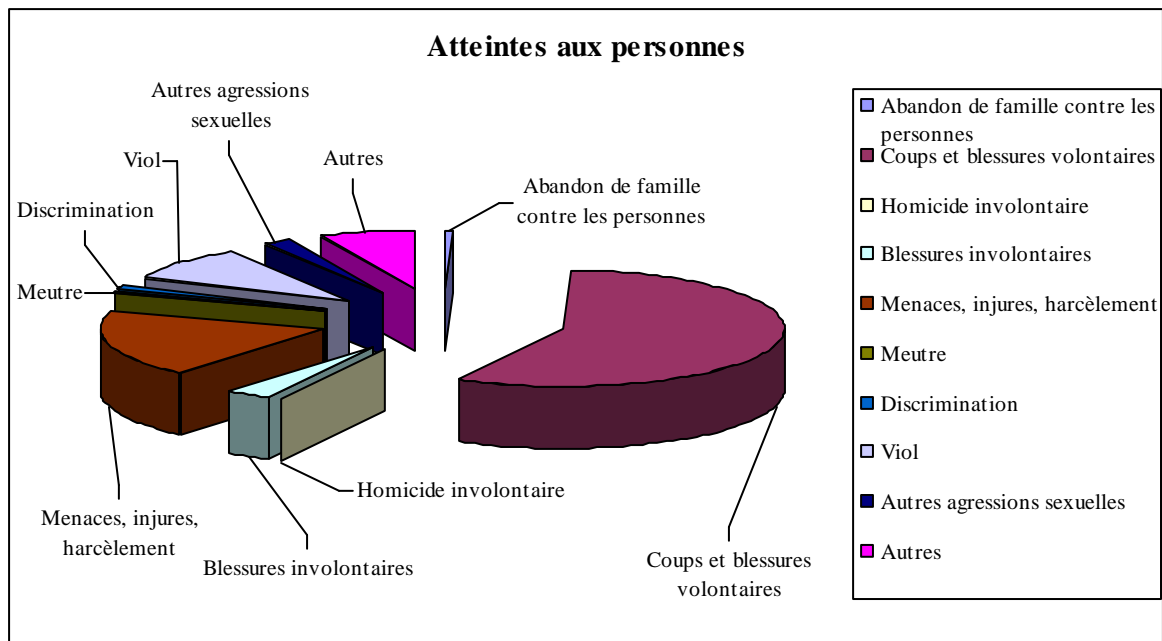


Les dossiers concernent essentiellement des affaires pénales (712).
20 dossiers concernent des affaires civiles.

Faits pénaux

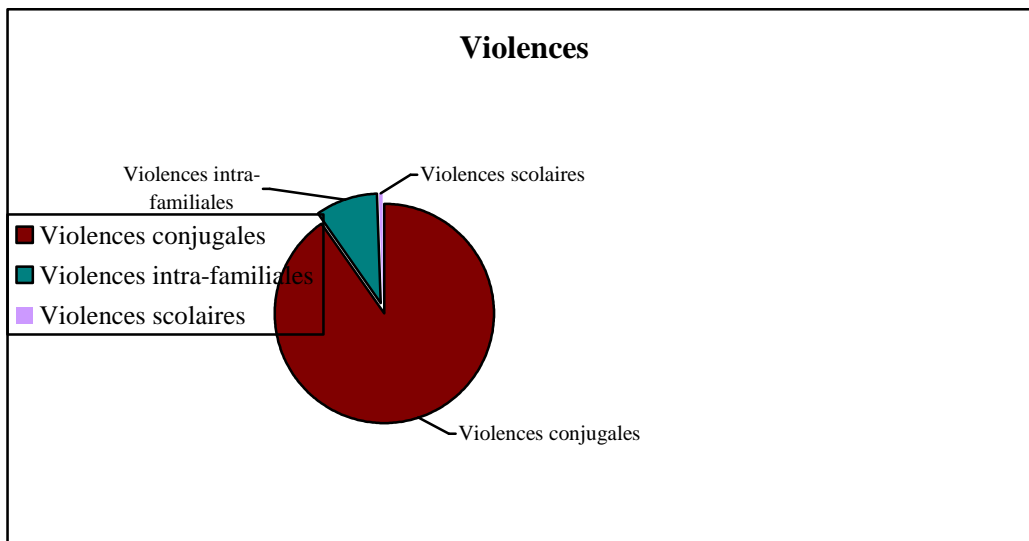


631 dossiers concernent des atteintes aux personnes, 71 des atteintes aux biens, 27 des accidents de la circulation.

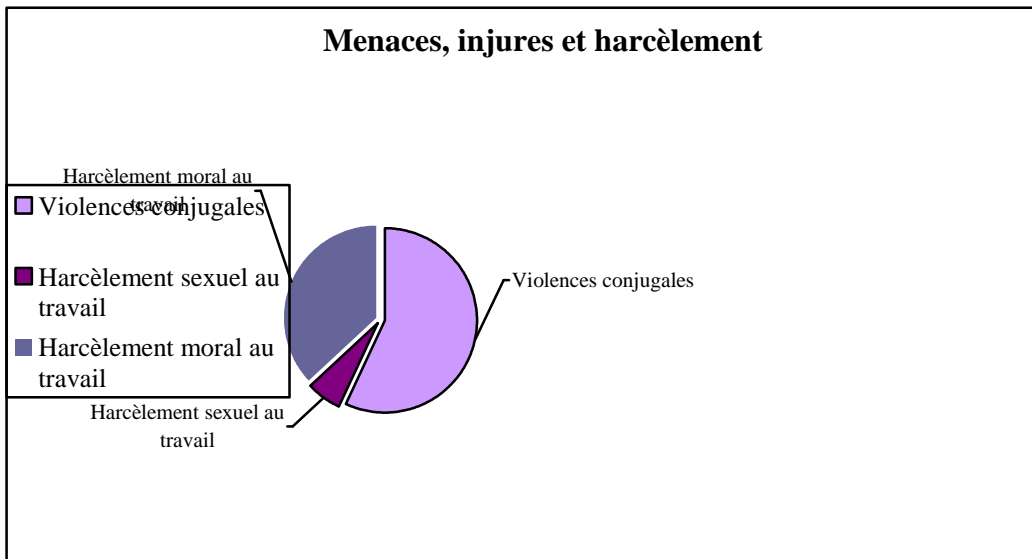


Parmi les atteintes aux personnes :

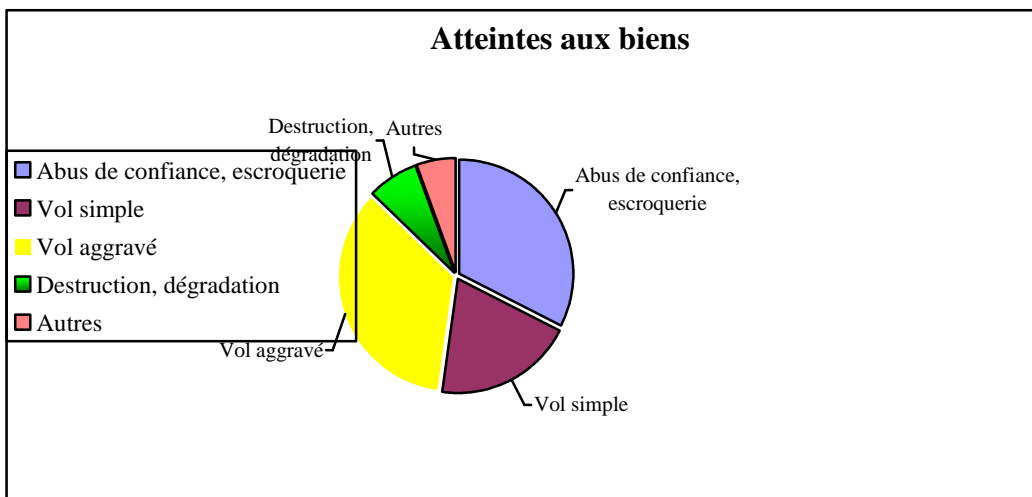
- 357 sont relatives à des faits de coups et blessures volontaires
- 118 des faits de menaces, injures, harcèlement
- 60 des faits de viol ou tentatives de viol
- 5 des faits de meurtres ou assassinats.



Pour les coups et blessures, nous pouvons constater que les violences conjugales sont les plus représentées. Elles représentent 80% des cas.

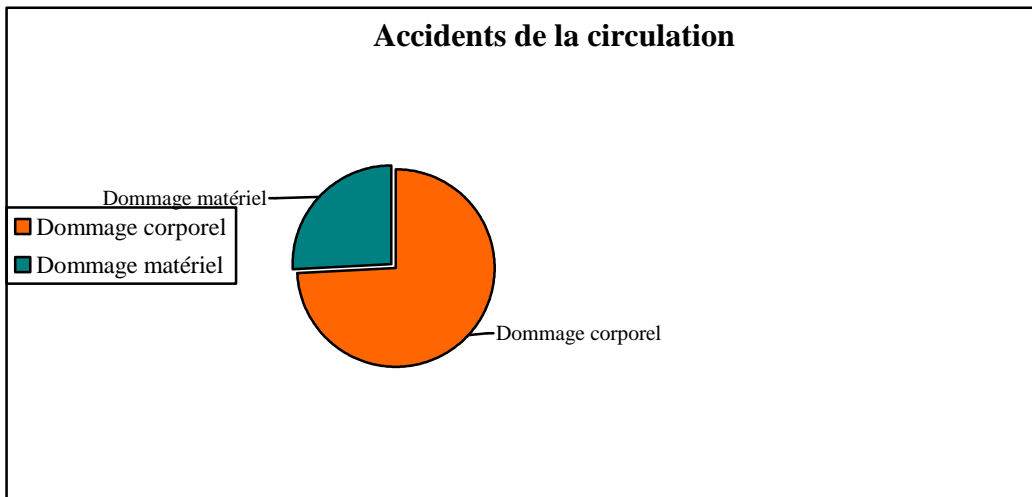


En ce qui concerne les faits de menaces, injures, harcèlement, nous constatons également que les violences conjugales sont les plus rapportées (45% des cas).



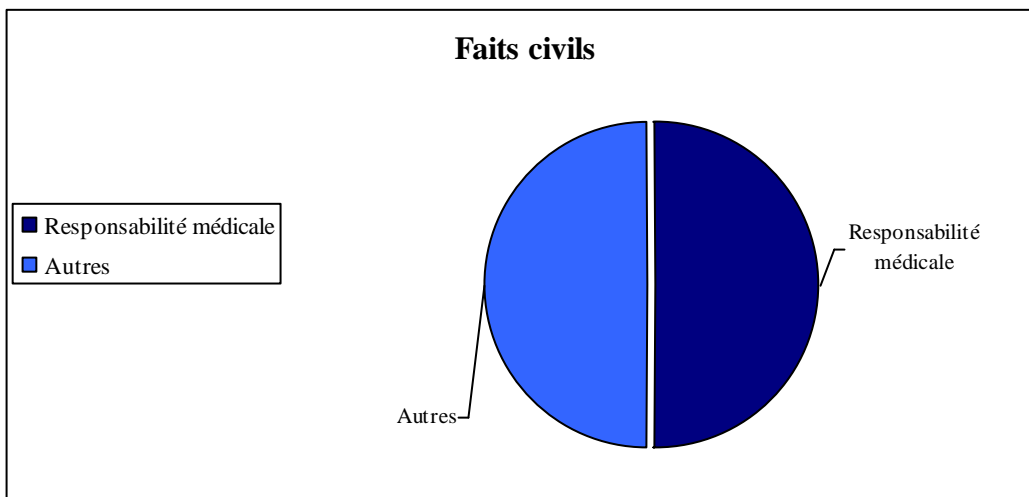
Parmi les atteintes aux biens :

- 25 dossiers sont ouverts pour des faits de vol aggravé
- 23 pour des faits d'abus de confiance ou escroquerie
- 14 pour des vols simples
- 5 pour des faits de destruction ou dégradation.



En ce qui concerne les accidents de la circulation, les dossiers pour dommages corporels sont les plus fréquemment traités.

Faits civils



LES ACTIONS SPECIFIQUES

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX VICTIMES

Dans le cadre de notre mission d'aide aux victimes, et plus spécifiquement celle destinée aux femmes victimes de violences, nous sommes membre du Schéma Départemental d'Aide aux Victimes (créé en 2000 sous l'impulsion du Parquet). Ce schéma doit être réexaminé au regard des réalités du Département, du nouveau Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal de Grande Instance, de la mise en place du Téléphone Grand Danger et autres développements d'actions sur le département. Il s'agit d'harmoniser l'implication de chacun des protagonistes et de développer au regard de l'existant des actions concertées et innovantes.

Les permanences au Service de Consultations Médico-Judiciaires - SCMJ

D'un commun accord avec les 4 associations impliquées dans le SDAV (Tremplin94, CIDFF94, APCE94 et APCARS-SAJIR), il est assuré le roulement des permanences, les réunions d'évaluation et de méthodologie.

Depuis plusieurs années le constat est fait d'une moins forte fréquentation des associations par les victimes. Plusieurs facteurs l'expliquent :

- public mieux informé en amont,
- impact de l'accueil par les psychologues au sein des commissariats,
- motivation et pratique des médecins des SCMJ...

Quoiqu'il en soit, le fonctionnement de cette action est lui aussi réexaminé dans l'optique du Schéma Départemental « nouveau » prévu pour 2015.

La permanence assurée par le CIDFF au sein des SCMJ

Entretien unique pour toute personne victime de violences dans le cadre du dépôt de plainte et sur réquisition de la Police, qui a lieu après la consultation avec le médecin.

Cet entretien a pour objet : accueil ponctuel d'écoute, évaluation, conseil et orientation pour un accompagnement sur des antennes de proximité.

C'est :

- un relais entre la prise en charge médicale et associative,
- une prise en compte de l'état de victime et de l'état de droit,
- une cohérence entre les actions partenariales (Parquet, SCMJ, associations).

Le nombre des personnes reçues en 2014 est de 123 personnes dont 88 femmes (71,5%).

- Types de violences au regard des chiffres les plus significatifs pour 2014

- Violences conjugales :

Elles représentent la plus forte proportion, 44 personnes dont 38 femmes (75%)

- violences psychologiques : 32 (72%)
- violences physiques : 43 (98%)
- violences sexuelles : 3 (0,6%)

11 femmes ont été victimes d'un ex conjoint.

- Violences intra familiales : 6 (5% des victimes)

- Viols et agressions sexuelles : 14 (32%)

- Si les agressions sur la voie publique : 15 et les accidents de la circulation : 5 sont en diminution, notons l'augmentation des viols avec violences.

- Enfin il est à signaler l'augmentation des violences sur le lieu de travail : 8%.

- Attentes des victimes

- L'information juridique reste prédominante : 54,3%

- L'écoute et le soutien sont en diminution : 45,2%

Les orientations sont beaucoup plus diversifiées qu'avant avec une augmentation sur les CMP et les autres services d'aide aux victimes et de parentalité.

- Points dominants de l'entretien

Notons les augmentations suivantes :

- souffrance, anxiété, visibles ou exprimées reste la plus forte proportion 80% (75% en 2013)

- vient ensuite la peur des représailles 42% (28%)

- la répétition des faits : 29%

- méfiance des institutions : 17%

- enfants témoins : 14%

- Personnes orientées par le SCMJ et reçues par le CIDFF Val-de-Marne

141 personnes nous ont été orientées.

19% ont pu être identifiées au sein de nos permanences soit (18,9% en 2013 et 10,4% en 2012) comme venant directement suite à cette orientation.

LE RESEAU ET LE PARTENARIAT

LE RESEAU

Le CIDFF 94 est membre de l'INAVEM et du CLAVIF.

1) L'INAVEM regroupe 150 associations d'aide aux victimes en France, anime et coordonne leurs activités, propose des formations, saisit les associations pour un suivi au sein de chaque département dans le cadre du numéro national, des conventions et des accidents collectifs.

Les saisines dans le cadre des différentes conventions

08 VICTIMES

Nous avons reçu 14 victimes orientées par le 08Victimes au cours de l'année 2014.

Convention EDUCATION NATIONALE

Nous avons eu 2 saisines dans le cadre de cette convention. Ces saisines concernaient des élèves victimes de coups et blessures volontaires. Les faits s'étaient déroulés dans le cadre de l'établissement scolaire.

Dans les deux cas, les victimes avaient été reçues au SCMJ à l'hôpital Intercommunal de Créteil. Nous leur avons apporté un soutien psychologique et les avons orientées vers un service spécialisé.

Convention MAIF

Nous avons été saisis à 4 reprises. Cependant, nous n'avons reçu que 2 personnes car les rendez-vous proposés ne convenaient pas aux autres victimes. Les victimes ont bénéficié d'un soutien psychologique.

Convention CARREFOUR

Nous avons eu 1 saisine dans le cadre de cette convention. Cette saisine concernait une salariée qui avait choquée suite à l'incendie de la cafétéria. La victime a bénéficié d'un soutien psychologique.

Convention SOCIETE GENERALE

Nous avons été saisis à 1 reprise dans le cadre de cette convention. La victime était une conseillère clientèle qui avait été insultée par un client de la banque.

La victime a bénéficié d'un soutien psychologique.

Nous n'avons pas été saisis dans le cadre des conventions SNCF, SOS Enfants disparus, Ministère de l'Intérieur, Ministère des affaires étrangères et Ministère de l'agriculture.

2) Le CLAVIF (Comité de liaison de l'aide aux victimes en Ile-de-France) regroupe des associations d'aide aux victimes d'Ile-de-France, harmonise, coordonne leurs activités et développe le partenariat.

LE DEVELOPEMENT DU PARTENARIAT

Présentation du Téléphone Grand Danger par le Tremplin 94

Lors de la réunion d'équipe du 11 décembre 2014, Thierry Chopin, chef de service à Tremplin, et Morgane Biales, en charge du dispositif Téléphone Grand Danger (TGD) dans le Val de Marne, sont venus présenter ce nouveau dispositif de protection.

Le TGD est un dispositif temporaire (6 mois renouvelables une fois) pour les femmes victimes de violences et qui sont particulièrement en danger (du fait de menaces, de troubles psychiatriques de l'auteur, de récidives, de sortie de prison de l'auteur...). L'objectif est de réduire au maximum les contacts physiques entre la femme victime et l'agresseur, et de prévenir une infraction probable.

Une convention a été signée le 24 juin 2014 avec le Préfet du Val-de-Marne, le Conseil Général, le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, la Procureure de la République du Val de Marne et le Tremplin 94 en vue de l'expérimentation d'un dispositif visant à renforcer la protection des femmes victimes de violences conjugales en très grand danger dans le département.

5 téléphones portables d'alerte ont été attribués par le Parquet et mis à disposition de ces femmes. Tremplin94, association départementale spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, est en charge de l'évaluation des situations éligibles au dispositif et du suivi des femmes bénéficiaires, en partenariat étroit avec un réseau de partenaires : Préfecture, Conseil Général du Val-de-Marne, le Tribunal de Grande Instance, le Conseil Régional Ile-de-France, Mondial Assistance et Orange. Un comité de pilotage sera mis en place pour procéder au suivi et à l'évaluation du dispositif.

Le procureur de la République décide de l'attribution du téléphone TGD selon les critères suivants :

- la victime doit être une femme, victime de violences conjugales ou de viol,
- elle doit avoir déposé une plainte,
- une interdiction d'approcher la victime doit être en vigueur.

Le Tremplin 94 peut être saisi par tout professionnel ou partenaire susceptible d'être en lien avec une femme victime de violences conjugales pour signaler cette situation soit par la ligne directe, soit par le téléphone d'astreinte de Tremplin 94.

Le TGD se présente sous la forme d'un téléphone tout à fait ordinaire afin que l'agresseur ne se doute de rien. Le téléphone mobile Orange comprend un bouton d'appel d'urgence pré-programmé : en appuyant sur la touche rouge trois fois, la femme en danger est mise en relation avec un télé-assisteuse de Mondial Assistance qui se charge tout d'abord de savoir si le téléphone ne s'est pas déclenché par erreur (24/24,7/7). Le télé-assisteuse va ensuite évaluer le danger encouru par la victime et, si nécessaire, déclencher une intervention des forces de police grâce à une ligne dédiée à cet effet. Le but est que les forces de l'ordre puissent intervenir extrêmement rapidement là où le TGD est en place. L'intervention a lieu environ dans les 12 minutes qui suivent l'appel. Une géo-localisation de la victime s'opère grâce au bornage effectué par la police. Mondial Assistance reste en ligne avec la victime jusqu'à la fin de l'intervention (ce sont des professionnels qui sont chargés de ce dispositif et ils sont donc formés pour gérer ce genre de situation).

Fin 2014, 2 femmes bénéficiaient du TGD dans le Val-de-Marne.

Intervention de l'APCARS-SAJIR

Claire Commenchal, responsable à l'APCARS-SAJIR du Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) de Créteil et Paris, est venue accompagnées des deux juristes au BAV afin de présenter les missions de l'APCARS.

L'APCARS est une association qui prend en charge à la fois les victimes et les auteurs d'infractions.

A ce titre, l'APCARS dispose d'un studio d'hébergement pour les auteurs. Pour en bénéficier, l'auteur doit être condamné pour violences intrafamiliales, être sous contrôle judiciaire et résider dans une commune précise.

Le BAV a été créé en 2010. Il est composé de deux juristes et d'une psychologue à titre permanent, sans compter quelques stagiaires à titre ponctuel.

Le personnel assure des permanences téléphoniques ou physiques au BAV de Créteil, de Paris, à la MJD de Champigny ou au SCMJ. Plus de 7000 « entretiens » sont faits par an.

La « justice restaurative » fait partie des nouvelles missions de l'APCARS. Elle a pour but de restaurer le dialogue entre les victimes et les détenus ou condamnés, de restaurer le lien entre auteur et société, par des mesures adaptées à chaque individu. Il s'agit d'un cheminement vers cet autre qui a été « mauvais » pour mieux comprendre son comportement. Il ne remplace pas la justice pénale mais la complète pour prendre en compte l'aspect sociologique de l'infraction.

Pour restaurer ce lien, une première mesure est en cours d'expérience. Le SPIP et l'APCARS organisent des entretiens basés sur le volontariat entre des victimes et des auteurs qui ne se connaissent pas mais qui ont vécu le même type d'infraction. Toutefois, sont exclues de la justice restaurative les personnes victimes de violences intrafamiliales/conjugales.

Réparation pénale et récidive

Dans le cadre du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013 - 2017, nous avons proposé une action qui répond à l'axe : « Jeunes exposés à la délinquance, action de prévention de la récidive ».

En 2013, le CIDFF avait formalisé avec l'association Olga Spitzer de Créteil, un partenariat dans le cadre de la réparation pénale.

Nous avons également continué d'accueillir des jeunes en partenariat avec le CAE de Nogent et l'UMO d'Arcueil.

Ces expériences (7) nous amènent à proposer une action spécifique en lien avec notre service d'aide aux victimes et de lutte contre les violences faites aux femmes :

Olga Spitzer

Le but de la mesure est de permettre, au jeune délinquant, de prendre conscience de la souffrance vécue par la victime de l'infraction et de l'inciter à se remettre en question par rapport aux actes qu'il a commis.

Il a été convenu avec l'association Olga Spitzer que les mesures de réparations pénales se dérouleraient de la façon suivante :

Le coordinateur du secteur d'aide aux victimes prend contact avec l'éducatrice en charge du mineur, avant la mesure pénale, afin de faire le point sur les faits faisant l'objet de la mesure de réparation ainsi que la situation personnelle et les attentes du jeune.

Au cours de la mesure, le mineur rencontre le personnel de la structure (juristes, psychologue) et assiste aux différents entretiens (accès au droit et surtout aide aux victimes). Le coordinateur lui présente l'association, ses différents secteurs d'activité et lui remet des documents information concernant l'aide aux victimes. Il fait un point avec le jeune à la fin de la journée pour recueillir ses observations et aborder les difficultés qu'il a pu rencontrer (difficulté de compréhension de certains dossiers).

Après la mesure de réparation pénale, le coordinateur prend contact avec l'éducatrice pour faire le bilan de la mesure.

En 2014, nous avons accueilli un garçon et une fille, âgés de 16 ans.
Ces deux mesures se sont bien déroulées, les jeunes ayant semblé avoir apprécié la journée.

CAE de Nogent et UMO d'Arcueil

Les rencontres avec le Parquet, le SPIP, le CAE de Nogent et l'UMO d'Arcueil montrent le besoin et la nécessité de faire prendre conscience, aux jeunes et à leur famille, de la gravité des actes commis et d'éviter la récidive.

Le CIDFF peut répondre par son action sur le terrain de par sa connaissance de l'impact des violences, des agressions sexuelles et des infractions.

Il ne s'agit pas de réparer des préjudices ni les sentiments de culpabilité, mais d'un échange de significations et de jugement entre le jeune et les représentants de la société, la victime, l'entourage :

- Apprentissage de la citoyenneté par une meilleure connaissance des institutions
- Favoriser un processus de responsabilisation du mineur vis-à-vis de l'acte commis
- Prise de conscience de la loi pénale, son contenu et les conséquences de ses actes pour les victimes, pour la société et pour lui-même.
- Impact et conséquences des inscriptions dans le casier judiciaire en termes d'insertion et de vie.

L'activité lors de l'accueil du jeune au CIDFF doit permettre de restaurer la valeur sociale du lien qui associe le jeune à son environnement.

La méthodologie :

- rencontre avec le service instructeur et les éducateurs spécialisés
- mise en place de la mesure
- accueil du jeune au CIDFF :
 - rencontre individuelle avec le juriste
 - rencontre avec la psychologue
 - présence lors d'un entretien d'accès au droit
 - présence lors d'un entretien d'aide aux victimes
- bilan avec le jeune, bilan avec la structure de référence.

Les thématiques transversales menées par notre association seront également abordées et en particulier les violences faites aux femmes et l'égalité homme - femme professionnelle.

L'année 2014 a été consacrée à un recueil des besoins auprès des structures impliquées dans la réparation pénale et d'étendre notre action soit en accueil individuel, soit par l'organisation de stage ou d'atelier.

Des ateliers collectifs seront proposés en amont à un plus grand panel de jeunes concernés.

Les réunions et manifestations concernant les violences conjugales

Commission de « Lutte contre les violences sexistes » du CNIDFF

Le coordinateur du secteur Aide aux Victimes est membre de la commission « lutte contre les violences sexistes ».

Cette commission a pour objectifs :

- d'exercer un travail d'expertise et de veille sur les problématiques relatives aux violences faites aux femmes, au travers notamment d'une analyse des éléments d'actualité,
- d'engager le réseau des CIDFF à appréhender les problématiques des violences faites aux femmes au travers d'une analyse des rapports sociaux de sexe (approche genre),

- de faire remonter les actions innovantes mises en place par les CIDFF sur les problématiques précitées (recensement des actions menées par les CIDFF),
- de produire, le cas échéant, des outils pouvant faciliter l'implication des CIDFF sur les problématiques abordées.

Quatre réunions se sont déroulées en 2014.

Dans le cadre de ces rencontres, nous avons notamment réfléchi :

- Sur le 3919 et les dispositifs de lutte contre les violences
- Sur les référents violences au sein du couple, l'accueil de jour et le téléphone grand danger
- Sur la réactualisation du guide « Lutte contre les violences au sein du couple »
- Sur la « circulaire d'orientation de politique pénale en matière de lutte contre les violences au sein du couple et relative au dispositif de téléassistance pour la protection des personnes en grave danger ».

Les réunions locales sur les violences conjugales

12 réseaux violences sont mis en place dans le département.

Le CIDFF en est à chaque fois membre et participe autant que faire se peut surtout si une permanence existe dans la commune en question comme par exemple :

Sur l'antenne de Saint-Maur :

L'antenne de Saint-Maur fait partie du Comité de Pilotage du Réseau Violences Intra Familiales de Saint-Maur/Joinville (VIF).

Il a pour objectif de développer un réseau de partenaires de proximité pour une meilleure prise en charge des victimes de violences familiales.

Six réunions du Comité se sont tenues en 2014.

Sur l'antenne d'Ivry-sur-Seine :

Nous avons assisté à deux réunions du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales.

Ces réunions permettent d'améliorer le partenariat avec l'Espace Départemental de Solidarité, le CMPP et les services municipaux.

Sur l'antenne de Chennevières-sur-Marne :

En plus des réunions, la juriste a proposé plusieurs informations collectives sur le sujet.

Le CIDFF du Val-de-Marne a animé 11 informations collectives auprès du public ou des partenaires (policiers, travailleurs sociaux...) en matière de violences conjugales. Ainsi, les juristes sont intervenus pour sensibiliser et former le public sur l'ordonnance de protection, sur le premier accueil des victimes, et sur une présentation « générale » de ces violences.

STATISTIQUES AIDE AUX VICTIMES

	2013	2014
Nombre total de fiches	34 + 720 = 754	732
Sexe		
Féminin	565	562
Masculin	155	170
Age		
Moins de 15 ans	33	36
Entre 15 et 18 ans	24	14
Entre 19 et 25 ans	84	72
Entre 26 et 39 ans	295	276
Entre 40 et 65 ans	243	293
Plus de 65 ans	39	40
Non déclaré	2	1
Profession		
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	14	24
Inactif	129	136
Cadre, profession intellectuellement supérieure	43	54
Chômeur	104	75
Employé	248	260
Etudiant, scolaire	75	77
Ouvrier	13	6
Profession intermédiaire	27	23
Retraité	58	58
Autre	6	7
Non déclaré	3	12
Situation de famille		
Célibataire	198	228
Divorcé ou séparé	132	102
Marié/concubin/Pacsé	369	377
Veuf	21	22
Non déclaré	0	3
Nationalité		
Française	503	548
Ressortissant UE	34	33
Autre	181	147
Non déclarée	2	4
Mode de saisine		
Par téléphone	77	86
Lors d'une visite	642	645
Courriel	1	1
Ancienneté des faits		
	2013	2014
moins de 48 h	107	94
moins de 1 mois	343	311
De 1 mois à 3 mois	88	126
De 3 mois à 1 an	93	115
1 an et plus	89	86
Origine de la saisine		
Autre association	35	34
Autre service d'aide aux victimes	18	15
Autres	44	67
Services judiciaires	9	26
INAVEM Convention Nationale	20	6
Mairie	122	179
Ministère de la justice	1	0
Procureur de la République	1	2
Publicité, Médias	33	41
Relation personnelle	46	64
Service social	54	44
O8 Victimes	25	14
Parquet	1	0

Police	43	36
Structure hospitalière	4	5
UMJ	259	191
Non renseignée	5	8

Traitement des saisines - Nombre d'entretiens		
Affaires pénales	697	705
1 entretien	601	
entre 2 et 4 entretiens	79	
* dont juridiques uniquement	31	
* dont psycho uniquement	25	
* dont juridiques + psycho	23	
entre 5 et 9 entretiens	17	
* dont juridiques uniquement	1	
* dont psycho uniquement	6	
* dont juridiques + psycho	10	
10 entretiens et plus	0	
Affaires civiles	23	27
1 entretien	22	
entre 2 et 4 entretiens	1	

Entretiens psychologiques (hors UMJ)		
Psychologue (1er entretien à St-Maur et Créteil PAD)	94	74

Faits pénaux		
Atteintes aux personnes	697	600
Abandon de famille	2	4
Coups et blessures volontaires	382	357
<i>Dont : violences Conjugales</i>	237	225
<i>violences intra-familiales</i>	55	24
<i>violences scolaires</i>	3	2
Non représentation d'enfant	0	3
Homicide involontaire	1	1
Blessures involontaires	6	19
Menaces, injures, harcèlement	101	118
<i>Dont : violences conjugales</i>	65	54
<i>harcèlement sexuel au travail</i>	5	2
<i>harcèlement moral au travail</i>	14	35
Meurtre, assassinat (ou tentative)	3	5
Discrimination	1	1
Viol ou tentative	48	36
<i>dont violences conjugales</i>	18	0
Autres agressions sexuelles	19	12
<i>dont agressions sexuelles sur mineur</i>	4	1
Autres atteintes aux personnes	22	44

Atteintes aux biens		
Abus de confiance, escroquerie	81	69
Vol simple	24	22
Vol aggravé	15	14
Destruction, dégradation	28	25
Autres	6	5
	8	3

Accidents de la circulation		
Dommege corporel	30	27
Dommege corporel et matériel	24	20
Dommege matériel	3	0
	3	7

Autre infraction		
	1	1

Faits civils		
Assurances	23	20
Responsabilité médicale	3	0
Catastrophes naturelles	10	10
Autres	3	0
	7	10

Antennes (en gras : les antennes spécifiques)		
	2013	2014
Alfortville	3	3
Boissy St-Léger	9	6
Champigny Maison Pour Tous	5	5

Champigny MJD	23	29
Champigny Mordacs + Espace Insertion	2	5
Chennevières	4	9
Choisy le Roi	14	23
Créteil Université	0	0
Créteil PAD	21	72
Créteil Conseil Général	4	5
Créteil OFII	2	2
Créteil Rectorat	4	0
Ivry	30	19
Le Kremlin	30	32
Le Perreux	29	19
Limeil-Brevannes	3	0
Maisons Alfort	1	7
Orly	39	65
St-Maur	231	211
Valenton	8	21
Villejuif MJD	6	9
Villejuif Maison des Associations	13	20
Villeneuve le Roi	1	8
Villeneuve St Georges	12	12
Vincennes	7	4
Vitry	10	12
UMJ	183	130

Villes d'origine des victimes	2013	2014
ABLON	3	3
ALFORTVILLE	13	14
ARCUEIL	6	5
BOISSY ST LEGER	11	10
BONNEUIL	9	10
BRY SUR MARNE	4	3
CACHAN	10	4
CHAMPIGNY	42	36
CHARENTON	5	4
CHENNEVIERES	6	8
CHEVILLY LARUE	8	4
CHOISY LE ROI	29	35
CRETEIL	62	61
FONTENAY SOUS BOIS	11	19
FRESNES	4	11
GENTILLY	4	7
IVRY SUR SEINE	38	24
JOINVILLE	13	9
LA QUEUE EN BRIE	4	7
LE KREMLIN BICETRE	21	22
LE PERREUX	31	16
LE PLESSIS TREVISE	7	6
L'HAY LES ROSES	10	3
LIMEIL BREVANNES	7	3
MAISONS ALFORT	18	14
MANDRES LES ROSES	2	2
NOGENT	15	10
NOISEAU	3	1
ORLY	34	59
ORMESSON	1	4
RUNGIS	1	0
SAINT MANDE	5	4
SAINT MAUR - La Varenne	87	83
SAINT MAURICE	3	4
SUCY	9	9
THIAIS	3	10
VALENTON	10	15
VILLECRESNES	2	0
VILLEJUIF	31	40
VILLENEUVE LE ROI	6	17
VILLENEUVE ST GEORGES	27	30
VILLIERS	14	12
VINCENNES	8	7
VITRY	35	33
AUTRE DEPARTEMENT	48	54

LE B.A.I.E - BUREAU D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE VERS L'EMPLOI

Depuis 2013 ce service a été marqué par la restructuration des services suite à la délocalisation et aux baisses de financements, à la baisse du temps de travail de la conseillère à l'emploi (1/2 temps) et à la démission en septembre 2013 de la conseillère à la création d'activités.

Les baisses de financements et les incidences sur l'ensemble des associations nous ont contraints à ne pas remplacer immédiatement et de se repositionner différemment pour 2014. Depuis deux autres conseillères à l'emploi se sont succédé.

Ces mouvements de personnel, outre la lourdeur administrative et organisationnelle qu'ils imposent, réactivent à chaque fois le nécessaire besoin de cette action permettant d'apporter la part emploi à notre objectif de prise en charge globale des situations.

En corrélation avec ces différents événements et malgré une baisse quantitative, 2014 a été une année pleine de promesses.

Au cœur de l'action sur l'emploi des femmes, l'insertion professionnelle et l'égalité, le CIDFF Val-de-Marne en tant qu'acteur de terrain devrait répondre aux besoins spécifiques du département.

De fait, en tant que service du CIDFF, le BAIE - Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi - se place dans une approche d'accompagnement global et de prise en compte des spécificités du public composé d'un grand nombre de demandeuses - demandeurs d'emplois.

Le CIDFF Val de Marne, dans le cadre du BAIE assure des permanences dans trois villes différentes afin de proposer aux bénéficiaires un accompagnement global et personnalisé en termes de recherche d'emploi et/ou l'accès à une formation qualifiante en leur transmettant tout au long de leur parcours une méthodologie, des outils, afin de mettre en œuvre leur autonomie, leur indépendance au fil d'étapes identifiées ensemble.

Les lieux d'intervention de la conseillère emploi sont :

- La cité des métiers à Choisy le Roi, le lundi matin et le jeudi toute la journée,
- Le relais social de Valenton, le lundi après-midi et le vendredi toute la journée,
- L'espace municipal Léopold Sédar Senghor de Villeneuve Saint Georges le mardi toute la journée.

CITE DES METIERS - CHOISY LE ROI

La cité des métiers du Val-de-Marne est un lieu d'accueil de tous les usagers du département voire des départements limitrophes. Elle est fonctionnelle depuis le 10 mars 2014, l'équipe de permanents et les conseillers ont participé à une semaine de formation et de réflexion sur le fonctionnement de la cité et de bien assimiler la charte applicable à toutes les cités des métiers à travers le monde.

On y retrouve un espace dédié à la documentation avec des ouvrages sur les métiers et secteurs d'activités, les formations et la création d'entreprise. Les usagers peuvent accéder librement à internet par le biais de l'espace multimédia. Aussi sur tous les postes, est installé le logiciel Inforizon qui va permettre aux personnes étant dans une dynamique de reconversion ou d'orientation professionnelle, d'avoir des pistes de réflexion sur des domaines d'activités qui pourraient leur correspondre.

Concernant le partenariat avec le CIDFF, il se concrétise par des permanences le lundi matin et le jeudi toute la journée, avec des conseils sur la recherche d'emploi voire la formation professionnelle.

Depuis octobre 2014, une juriste du CIDFF assure également des permanences en droit du travail et de la formation (2 matinées par mois).

Enfin différents membres de l'association assurent des ateliers ou informations collectives dans les journées, forums que met en place la Cité des métiers.

Les thèmes : insertion au travers de la lecture des stéréotypes, discrimination à l'emploi, éducation et emploi des femmes...

La conseillère participe aussi à la dynamique de la cité en appliquant la charte de la Cité des métiers.

Elle participe à certains événements comme les forums d'Orly, en orientant et en accompagnant les usagers dans les différents espaces, en respectant l'anonymat et le libre accès.

Bilan de la cité des métiers

Après plusieurs mois d'activité, le premier bilan est plutôt positif avec un public de proximité et qui est d'une manière générale satisfait de l'accueil et des informations fournies.

Sur le pôle « organiser sa recherche d'emploi », à ce jour **201** personnes ont été reçu par la conseillère emploi du CIDFF sur 739 personnes orientées à ce pôle. Soit plus de **27%** des personnes reçues pour des conseils en lien avec la recherche d'emploi, la formation mais aussi la réorientation professionnelle.

- **155** personnes reçues sur le volet organiser sa recherche d'emploi,
- **15** personnes reçues sur le volet se former, s'orienter,
- **2** personnes reçues sur le volet création d'entreprise,
- **30** personnes informées lors du forum emploi d'Orly.

Parmi ces usagers, on retrouve plus de femmes que d'hommes (65% de femmes pour 33% d'hommes), les entretiens durent en moyenne 30 min.

77% de ces usagers sur un effectif de 201 personnes, sont venus pour des informations en lien avec la recherche d'emploi ; majoritairement sur les secteurs du commerce, de la vente et de la distribution mais aussi le secteur de la santé, social et de l'insertion.

La conseillère peut recevoir en entretien individuel si le suivi le nécessite et en accord avec l'intéressé. Depuis l'ouverture, la conseillère a reçu **4** femmes en suivi régulier dont **1** personne a retrouvé un CDI en tant qu'assistante import-export.

La conseillère a participé à 2 forums :

- Le forum emploi d'Orly au sein même de l'aéroport,
- Le Forum « Se réorienter et changer de Cap » au sein de la Cité des métiers.

La cité des métiers reste un lieu dynamique qui est amené à évoluer sur les événements proposés, sur ses offres de service avec l'utilisation des réseaux sociaux mais aussi sur ses horaires avec des ouvertures le samedi.

PERMANENCES A VILLENEUVE SAINT GEORGES ET VALENTON

L'espace municipal Léopold Sédar Senghor et le relais social de Valenton sont des services publics de proximité. Ces lieux sont réservés aux administrés des villes de Valenton et de Villeneuve Saint Georges. De manière générale, les usagers peuvent obtenir des renseignements concernant leurs démarches telles que l'obtention d'un acte de naissance, l'inscription sur les listes électorales, l'obtention d'un dossier de demande de carte d'identité ou passeport... Des institutions ou associations assurent une permanence (Sécurité sociale, BAIE, Caisse d'allocations familiales, juriste du CIDFF, assistante sociale du CCAS, écrivain public...), les habitants peuvent y venir pour des démarches administratives mais aussi pour des rendez-vous juridiques, rencontrer l'assistante sociale, et profiter de l'ensemble de l'offre de service.

La conseillère emploi intervient sur Villeneuve Saint Georges le mardi et sur Valenton le lundi (après midi) et le vendredi, pour de l'information et de l'accompagnement vers un retour à l'emploi et la formation.

Les femmes sont reçues sur rendez-vous par une conseillère emploi qui sera leur référente tout au long de leur parcours et jusqu'à concrétisation de leur projet professionnel.

Une approche globale de la personne et l'individualisation du suivi est mis en place. La conseillère emploi déploie des méthodes spécifiques pour la réduction des freins à l'emploi, pour l'identification des acquis, des ressources et des potentialités. Elle apporte son aide pour les démarches de recherche d'emploi ou de formation, notamment par sa connaissance du tissu économique et des attentes des entreprises. Elle facilite la rédaction de CV et de lettres de motivation.

Par son écoute active, la conseillère assure un accueil, un bilan personnalisé et un suivi régulier des personnes reçues, afin de leur permettre d'élaborer leur projet professionnel et leur projet de vie.

Les chiffres de l'activité emploi dans les communes

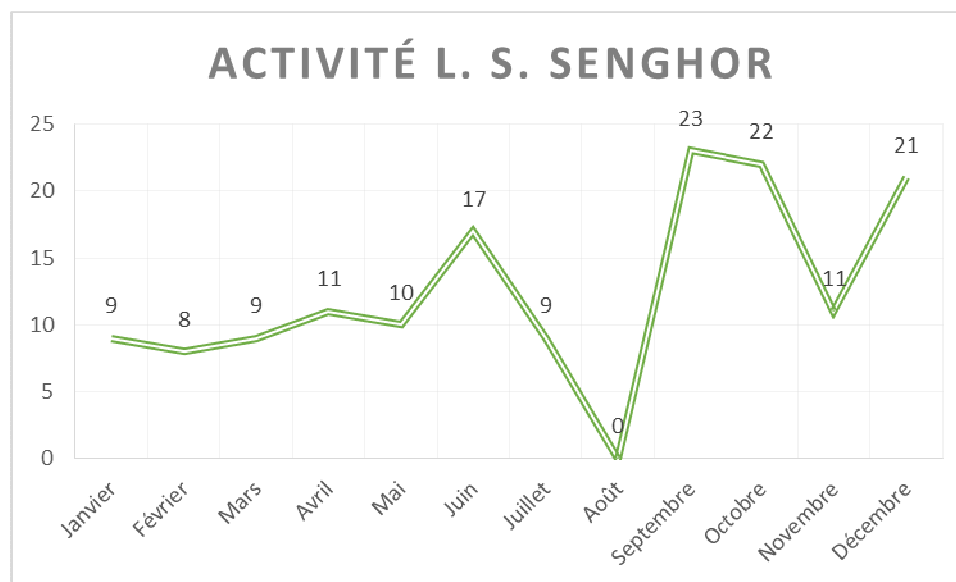
Dans ses permanences, le BAIE a accueilli **94** nouvelles personnes de janvier à décembre 2014, pour répondre à des questions liées à l'emploi et à la formation.

A Villeneuve Saint Georges

29 nouvelles personnes ont été reçues, l'activité s'est déroulée sur 150 entretiens distincts.

On note une nette amélioration de la fréquentation du public de Villeneuve Saint Georges de septembre à décembre. Cela est dû à l'arrivée de la nouvelle conseillère emploi. Le mois d'août n'a enregistré aucune visite à cause des vacances scolaire.

A Villeneuve Saint Georges le public informé est âgé de 26 à 55 ans, majoritairement féminin mais vivant plutôt en couple et avec des enfants à charge. Elles sont à 62% d'origine étrangère.



Chiffres de l'information spécialisée

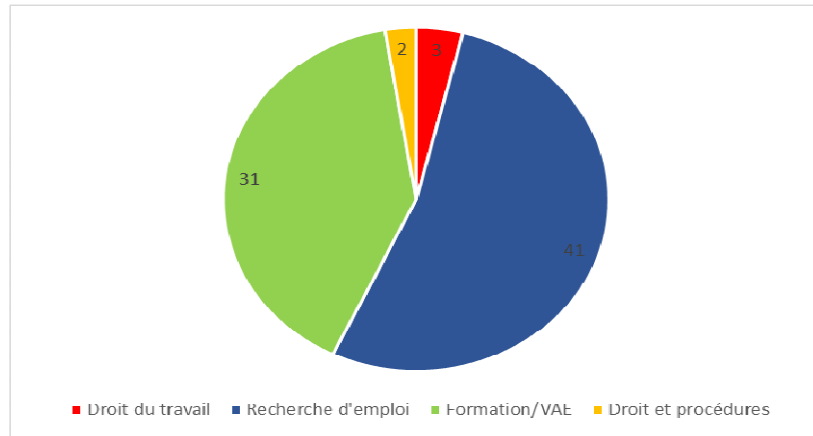
29 personnes informées dont 89,7% de femmes, 10,3 % d'hommes.

20 ans à 35 ans : 44,8 %

36 à 45 ans : 27,6 %

Plus de 46 ans : 24,1 %

77 demandes d'information dont 75,9 % des personnes reçues sont sans emploi.



Le public accompagné habite à proximité de l'antenne municipale ; la majorité ont peu ou pas de qualification et sont non véhiculé avec une demande d'emploi ou de formation dans le département du Val-de-Marne ou dans l'Essonne.

Elles sont souvent bénéficiaires d'allocations : 43,8% ou sans ressources à 17,2%.

Les freins rencontrés récurrents sont :

- Garde d'enfants : 11%
- Insuffisance de qualification : 27 %
- Mobilité : 19 %
- Illettrisme/Analphabétisme : 5%
- Logement : 6 %
- Freins financiers : 27 %
- Santé : 5 %

Les entretiens durent en moyenne une heure, durant lesquels nous pouvons aussi aborder des problématiques sociales, de santé ou des difficultés de dialogue dans le couple notamment sur le projet professionnel. Les secteurs d'activité les plus demandés sont le service à la personne et à la collectivité, la santé (garde d'enfant, auxiliaire de vie ou travailler à la cantine scolaire).

Beaucoup d'entre elles souhaitent travailler proche de chez elle car elles ont des difficultés de garde d'enfant. Plus précisément, en tant d'agent de restauration collective à la mairie.

Par rapport à l'année 2013, nous avons pu observer une faible baisse de l'activité malgré le rappel téléphonique de plusieurs usagers afin de leur notifier leur rendez-vous.

Chiffres de l'accompagnement (de juillet à décembre 2014)

2 entrées en formation :

- Remise à niveau - AFPA : Secrétaire assistant médico-social

3 CDI :

- Auxiliaire de vie - Agent de sécurité - Employée polyvalente de restauration

1 CDD :

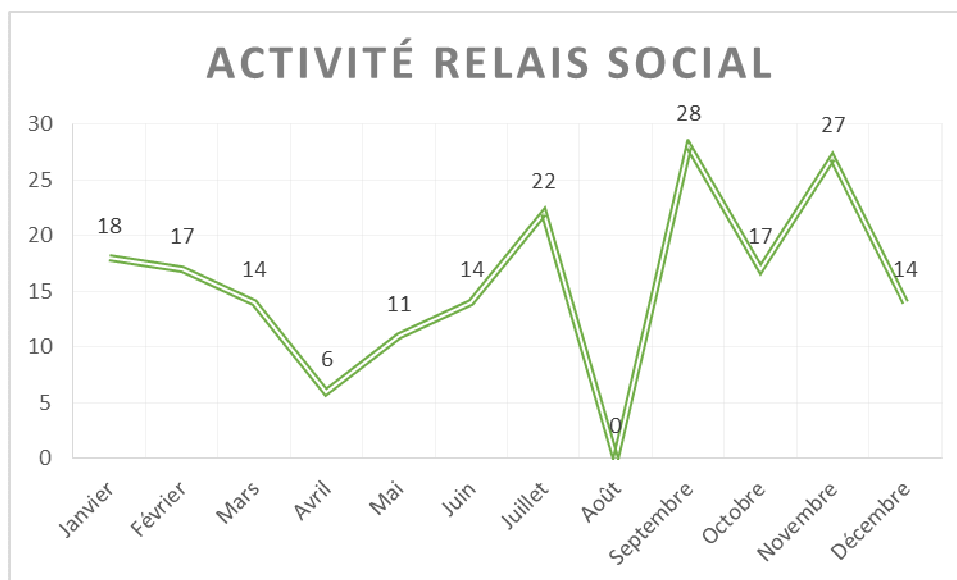
- Accompagnatrice jeunes enfants

Afin de dynamiser le BAIE sur Villeneuve Saint Georges, l'idée d'une permanence au sein du relais social Asphalte a été évoquée en réunion. Afin de toucher les personnes qui ne connaissent pas le BAIE ou même qui ne peuvent pas se déplacer sur l'antenne administrative.

A Valenton

La conseillère emploi travaille en partenariat avec le relais social de la famille, de la citoyenneté et de l'accès au droit de Valenton.

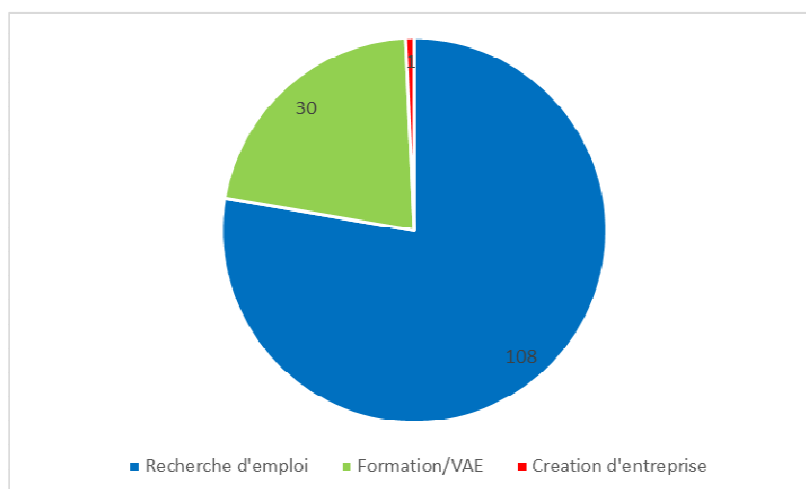
65 nouvelles personnes ont été reçues, l'activité s'est déroulée sur 188 entretiens distincts. On note une baisse de la fréquentation du public sur la permanence de Valenton de janvier à avril 2014. Les différentes baisses de fréquentation sont dues à la fermeture du relais social (avril, août, octobre et décembre).



Chiffres de l'information spécialisée

65 personnes ont fait une demande d'information dont 78,5% de femmes, 21,5 % d'hommes.
80 % sont sans emploi.
21 à 35 ans : 30,7 %
36 à 45 ans : 40 %
Plus de 46 ans : 29,2 %

139 demandes d'information émises par les usagers de Valenton.
80 % des personnes suivies sont sans emploi



La majorité des usagers qui utilisent cette offre de service sont âgés de 21 ans à 60 ans avec un niveau d'études suivant :

- Illettrisme/Analphabétisme : 7%
- Sans qualification : 35 %
- CAP/BEP : 36 %
- Bac : 10 %
- Bac +2 : 5 %
- Bac +3 : 3 %
- Bac +5 : 4 %

Chiffres de l'accompagnement (de juillet à décembre 2014)

1 CDI :

- Agent de service Hospitalier

4 CDD :

- Femme de chambre

- Garde d'enfant

- Agent d'entretien

- Chargée de vie résidentielle

Résultats qualitatifs

Les thématiques ci-après donnent des informations complémentaires sur les actions engagées et les résultats obtenus, sachant que chaque année nous retrouvons les mêmes problématiques.

La mobilité :

Beaucoup de personnes souhaitent un travail de proximité. Dans ce cadre, nous priorisons la recherche d'emploi sur des secteurs accessibles en transport en commun avec une heure de temps de trajet, et d'élargir par la suite le cadre de recherche ou de s'orienter vers d'autres secteurs d'activité, avec accord du bénéficiaire.

Linguistique :

La barrière de la langue reste une problématique considérable. Tout le travail de la conseillère mais aussi toute la difficulté consistent à faire comprendre à l'utilisateur l'importance de mettre en œuvre un projet professionnel avec un plan d'action dont le premier point est de prendre des cours de français et évoluer par la suite vers une formation qualifiante ou un emploi. Nous pouvons orienter très facilement vers nos partenaires (IPTR, Asphalte, La Lutèce...). Pour l'envoi de courrier type administratif, le relais se fait avec les écrivains publics de Valenton et de Villeneuve Saint Georges.

Santé :

Certains connaissent des problèmes de santé faute de titre de séjour, ou de revenus insuffisants. D'autres souffrent d'un handicap qui les empêche d'exercer une activité professionnelle ou qui requiert une reconnaissance et une adaptation du poste de travail. L'orientation est faite via le CCAS, la MDPH ou Cap Emploi.

Garde d'enfants :

Nous travaillons lors des entretiens sur les différents modes de garde avec le public avant d'envisager le retour à l'emploi.

Nous retrouvons en plus de ces problématiques, des soucis financiers, des problèmes familiaux, des problèmes de titre de séjour ; d'où l'importance de l'offre de service multiple du relais et des partenaires, nous pouvons réorienter les personnes vers l'écrivain public, la CAF, l'assistante sociale, l'avocat des droits des étrangers, la Lutèce.

LE PARTENARIAT

Partenaires qui sollicitent l'accompagnement du CIDFF94 pour les personnes :
CAF - Mairies - CCAS/EDS

Réunion Villeneuve Saint Georges :

Cotech Placi : en moyenne une réunion par mois. Tous les partenaires du territoire sont représentés.

Réunion Valenton :

Comité opérationnel : réunion semestrielle avec les partenaires du relais social.

Réunion Cité des métiers :

Réunion de l'équipe : juin

Atelier

Un atelier « Image de soi » a été mis en place et s'est déroulé dans les locaux du relais social de Valenton.

6 personnes y ont assisté (5 femmes et 1 homme). Cet atelier avait pour but de leur permettre de retrouver dignité et confiance en eux après une longue période d'inactivité. Découvrir ou reprendre contact avec le monde de l'entreprise et ses exigences, acquérir les codes sociaux, les savoir être et les compétences nécessaires à une bonne intégration en entreprise.

BILAN DE L'ANNEE 2014

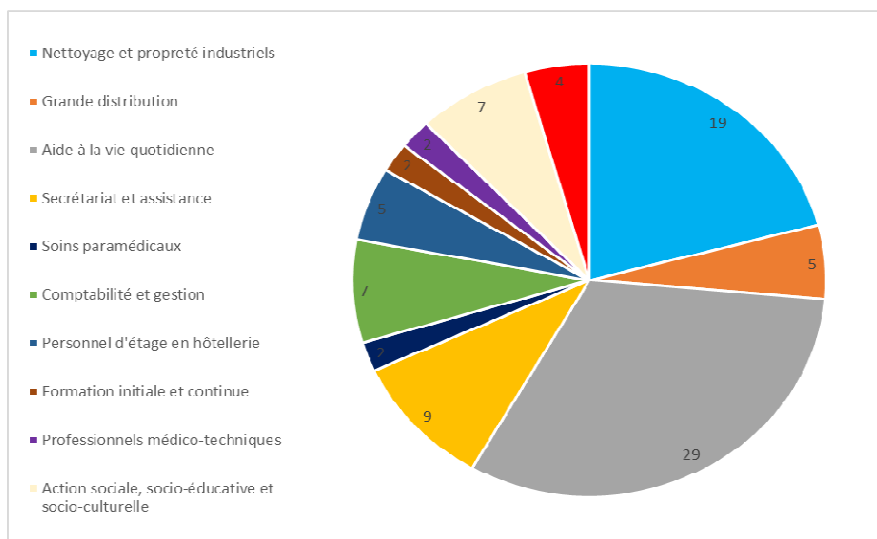
L'intervention du CIDFF dans ces lieux de permanences est d'une grande aide aux usagers. Ce sont des lieux où les personnes peuvent parler, se livrer sans être jugés, se sentir écoutés et entendus ; tout en étant dans une dynamique de travail et de concrétisation d'un projet professionnel.

Nous remarquons une petite baisse de la fréquentation du public durant l'année 2014 sur les communes par rapport à l'année dernière. Les demandes sont majoritairement liées à l'emploi plutôt qu'à la formation.

Les freins rencontrés par les femmes restent :

- Une longue période d'inactivité
- Projet professionnel peu ou pas défini
- Aucune qualification et/ou diplôme
- Difficultés linguistiques
- Problèmes financiers
- Les outils de recherche peu ou pas adaptés au marché de l'emploi
- Aucune connaissance des techniques de recherche d'emploi
- Problème de santé (addictions...)
- Mode de garde des enfants.

En 2014, on est face à une demande de plus en plus précise et déterminée vers un emploi stable. Le domaine le plus demandé est le service à la personne et à la collectivité.



Quant à l'insertion par la formation, elle est beaucoup plus orienter vers le secteur de l'aide à la personne. Ce qui a permis l'accès direct à un emploi en CDI car le secteur recrute des personnes qualifiées.

On a également observé un nombre significatif de familles mono parentales sur les deux communes. En effet, les femmes vivent souvent seules (plusieurs suite à une séparation ou d'un divorce) et ont des enfants à charge. Cette situation est l'un des facteurs qui ne facilite pas l'insertion professionnelle car le mode de garde des enfants n'est pas systématiquement assuré. Les abandons restent peu nombreux sur les deux communes, se justifient souvent pour les raisons suivantes : déménagement, début de maternité, des problèmes personnels et/ou familiaux importants, des problèmes de santé lourds. Rappelons une assiduité du public aux entretiens de suivi traduisant la motivation de sortir de leurs situations.

Aussi, le travail d'information et de communication auprès de l'ensemble des partenaires a été également maintenu : présentation de l'accompagnement auprès des partenaires, participation aux réunions de réflexion du Groupe PLACI à Villeneuve Saint Georges à raison d'une réunion par mois (mise en relation d'offres emploi, présentation des prestations pôle emploi, connaissance de l'ensemble des partenaires existants sur la commune, invitation des entreprises pour présenter leurs besoins ...).

PERSPECTIVES 2015

ACTIVITE GENERALE

- Poursuivre notre mission sur les 36 lieux d'information sur 20 communes et s'inscrire dans les nouveaux contrats de ville et/ou CLSPD pour de nouveaux partenariats (Chevilly-la-Rue, Fontenay, Thiais ...).
Il s'agira aussi de faire reconnaître la spécificité du CIDFF Val-de-Marne, à savoir sa technicité quant à l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des femmes.
- Poursuivre nos activités de référence en insistant sur :
 - la mobilisation des partenaires et du public quant à la problématique des femmes victimes de violences avec un développement des actions en direction des femmes migrantes, suite à l'ouverture de la permanence d'information et de sensibilisation à l'OFII
 - l'égalité des chances par l'accessibilité des informations et des moyens pour accéder à l'autonomie et à l'insertion
 - la sensibilisation des partenaires, le travail en réseau et l'accueil de femmes issues de l'immigration, en relation avec le Plan Départemental d'Intégration (PDI). Là aussi, l'accent sera mis sur l'élargissement des choix professionnels – accès au droit, information et accès à l'emploi.

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

- Réorganisation du Schéma Départemental d'Aide aux Victimes en lien avec le Parquet
- Dépôt d'un dossier FIPD + Conseil Général sur les femmes victimes de violences au sein des commissariats et gendarmeries

LES FAMILLES ET LES JEUNES FACE AU RISQUE DE L'INTEGRISME

- Dépôt d'un dossier FIPD : permanence juridique spécifique sur les droits et le suivi des victimes directes et indirectes, ateliers sur les risques de « dérives sectaires ».

REPARATION PENALE ET RECIDIVE (DOSSIER FIPD)

Le CIDFF peut répondre par son action sur le terrain de par sa connaissance de l'impact des violences, des agressions sexuelles et des infractions.

Il ne s'agit pas de réparer des préjudices ni les sentiments de culpabilité, mais d'un échange de significations et de jugement entre le jeune et les représentants de la société, la victime, l'entourage :

- Apprentissage de la citoyenneté par une meilleure connaissance des institutions
- Favoriser un processus de responsabilisation du mineur vis-à-vis de l'acte commis
- Prise de conscience de la loi pénale, son contenu et les conséquences de ses actes pour les victimes, pour la société et pour lui-même.
- Impact et conséquences des inscriptions dans le casier judiciaire en termes d'insertion et de vie.

L'activité lors de l'accueil du jeune au CIDFF doit permettre de restaurer la valeur sociale du lien qui associe le jeune à son environnement.

- Elargissement des partenariats avec la UEMO Nogent et d'Arcueil, avec des actions collectives mobilisant les jeunes en plus grand nombre, et des accueils individuels selon les choix éducatifs.

BAIE - EMPLOI

- Poursuite des permanences sur les territoires, extension sur Villeneuve Saint Georges, projet de création à Boissy-Saint-Léger...
- Plaquette de promotion adressée à tous les contrats de ville
- Recherche de financements complémentaires pour maintenir l'action au sein de la Cité des métiers où nos salariés sont mis à disposition pour le moment.
Développement des ateliers : accès à l'emploi des femmes, freins à l'emploi, préparation aux entretiens...

ANNIVERSAIRE

Assemblée générale annuelle et 40 ans du CIDFF Val-de-Marne en mai 2015.
